

**L A C L E F
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,**

**Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.**

Août 1721.



A LUXEMBOURG,

**Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.**

M. D C C. XXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuëra de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres piéces qui pourroient interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires de Trevoux , & differens Journaux Lit. Hist. & Polit. , comme Repub. des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Mai 1731.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **L**A mort enleva le 17. Août de l'année dernière 1720. Madame Dacier si connue par son esprit, son érudition, & les belles Traductions qu'elle a donné au public des plus fameux Auteurs Grecs & Latins ; avec de très savantes notes : c'est une perte irréparable pour la Republique des Lettres. Mrs. les Journalistes de Trevoux ont recueilli avec soin les Mémoires de sa vie, pour en dresser l'éloge suivant.

Eloge de Madame Dacier.

ANée le Febvre, fille de Tanneguy le Febvre, Professeur en belles Lettres à l'Académie de Saumur, & de Marie Olivier, nâquit à Saumur sur la fin de l'année 1651.

*Eloge
Madame
Dacier.*

F 2 Mr.

Mr. le Febvre avoit alors un ami particulier fort sçavant en Astronomie, & qui étoit fort entêté de l'Astrologie judiciaire, qu'il croyoit une science fort solide & fort heureuse. Cet homme avoit fait plusieurs Horoscopes où le hazard l'avoit fait réussir assez souvent. Le jour qu'Anne le Febvre vint au monde, le Pere dit à cet ami qu'il devoit bien tirer la figure de cet enfant, & lui donna l'heure précise de sa naissance. L'Astrologue va chez lui, & après avoir bien travaillé à cette figure, il raporta le papier à Mr. le Febvre, lui disant qu'il l'avoit trompé, & qu'il n'avoit pas bien marqué l'heure: car disoit-il, je vois dans cette naissance une fortune & un éclat qui ne peuvent convenir à une fille. Anne le Febvre s'est toujours servie depuis de cette aventure, pour faire voir le frivole de cet art, qui avoit trouvé de si grandes choses dans l'Horoscope d'une fille qui n'avoit aucune fortune, & qui menoit la vie d'une recluse. Mais d'autres au contraire ont voulu faire valoir cette prédiction, & s'en servir pour établir & autoriser cet art, en rapportant ces grandes promesses de fortune & d'éclat à la haute réputation que cette fille s'est acquise; son Pere ne pensoit nullement à l'élever dans les lettres; mais le hazard ou plutôt la providence en décida autrement. Mr. le Febvre avoit un fils qu'il éleva avec grand soin; pendant qu'il lui faisoit des leçons, Anne le Febvre qui avoit alors 11 ans, étoit présente & travailloit en Tapisseries. Il arriva un jour que le jeune Ecolier repondant mal aux questions de son Pere, sa sœur le souffloit en travaillant, & lui suggeroit ce qu'il devoit répondre; le Pere l'entendit, & ravi de cette découverte, il résolut d'étendre sur elle

ses soins & de l'appliquer aux Lettres. Elle fut très-fâchée d'avoir tant parlé ; car dès ce moment elle fut assujettie à des leçons réglées , elle fit en si peu de tems de si grands progrès , que son pere charmé d'un si excellent naturel , s'appliqua entierement à l'instruire. De son écoliere elle devint son Conseil ; de sorte qu'il ne faisoit rien sans lui communiquer. Elle prenoit souvent la liberté de disputer avec lui. Une de leurs plus celebres disputes fut sur le *Quint-Curce* de Mr. de Vaugelas. Son Pere le lui faisoit lire devant lui , & étoit charmé de cette traduction , qui en effet a de grandes beautez pour le tems où elle fut faite : mais elle avoit l'audace de lui marquer des choses qui lui déplaisoient, de grandes négligences pour le stile , des fautes même de Langue , & des endroits mal traduits ou mal rendus , & souvent il étoit forcé d'en convenir. Le dépit de s'être trompé ne faisoit qu'augmenter en lui la joye de voir dans une personne si jeune un sentiment si fin & un goût si exquis.

Dès qu'elle sçut assez de Latin pour lire *Phe-dre* & *Terence* , il l'appliqua au Grec ; cette Langue eut pour elle tant de charmes ; qu'en peu de tems elle fut en état de lire *Anacreon* , *Callimaque* , *Homere* & les *Tragiques Grecs*. Elle marquoit dans ses lectures un sentiment si vif de toutes les beautez de ces excellens Originiaux , que son pere étoit ravi , & que le plaisir de l'instruire adoucissoit toutes les peines de sa Profession. Pour la divertir dans ses études serieuses , il lui aprit l'Italian , elle lut avec lui plusieurs Poëtes , & enfin le *Tasse* , où elle démêloit admirablement la difference qu'il y a entre ce Poëte & *Virgile* & *Homere*.

En 1672. le Prince Palatin fit l'honneur à Mr. le Febvre de l'appeller à *Heydelberg*, pour faire fleurir l'Université de cette Ville, & en augmenter l'éclat, & lui fit des offres très-avantageuses & très-glorieuses. Mr. le Febvre accepta ce parti, & le Prince en eut tant de joye, qu'il la lui marqua lui-même par une Lettre du 13. Août 1672.

La seule peine qu'avoit Mr. le Febvre étoit la Harangue Augurale qu'il devoit faire en prenant possession de son Emploi : il la témoigna au Prince, & le Prince eut la bonté d'aplanir cette difficulté, & lui manda qu'il composeroit la Harangue, & qu'il la feroit reciter par son fils. Il se preparoit donc à partir, & tous ses ballots étoient faits : mais dans ce même-tems il fut surpris d'une fièvre violente qui l'emporta l'onzième jour.

Sa fille vint à *Paris* l'année suivante, sa reputation l'y avoit déjà devancée. Elle s'appliqua à travailler alors sur *Callimaque*, elle en fit voir quelques cahiers à Mr. Huet Sous-precepteur de Monseigneur le Dauphin, & depuis Evêque d'*Avranches*, & à plusieurs Sçavans de la Cour. Cela fit tant de bruit, que Monsieur le Duc de Montausier lui fit proposer de travailler à quelques Auteurs Latins pour l'usage de ce Prince. Elle rejetta d'abord cette proposition qu'elle trouvoit au dessus de ses forces. Monsieur de Montausier ne se rebuta point, il lui fit l'honneur de la venir voir, & charmé de la conversation qu'il eut avec elle, il ne la quitta point qu'il ne l'eut disposée à obéir & à accepter une chose qui lui étoit si glorieuse & dont il lui faisoit attendre de grands avantages.

En

En 1674. elle donna le *Florus* avec des commentaires Latins. *Florus* fut bientôt suivi d'*Eutrope*.

La Renommée fit retentir le bruit de son nom par toute l'Europe ; la Reine de Suede en fut frappée, elle lui fit faire des complimens par le Comte de *Koningsmarck*. Mademoiselle le *Febvre* pour témoigner à la Reine sa reconnaissance d'un si grand bonheur, écrivit à Sa M. une Lettre Latine, & lui envoya son *Florus*. La Reine reçut son present avec bonté, & daigna l'en remercier par une Lettre très honorable. Quelque tems après elle lui fit encore l'honneur de lui écrire, pour la presser de se convertir, & pour l'attirer auprès d'elle avec des affaires très-avantageuses.

En 1680. elle donna le *Dicfys Cretensis* & le *Dares Phrygius* avec des Commentaires Latins très-savans, où elle demasqua admirablement ces Auteurs.

En 1681. elle donna l'*Aurelius Victor* pour se délasser de ses travaux, d'autant plus pénibles, qu'il falloit y faire des Tables de tous les mots (travail qui lui étoit insupportable, & qu'elle comparoit à celui qu'on fait aux Carrieres & aux Mines) elle donna la même année une Traduction d'*Anacreon* en François avec des remarques. Cet Ouvrage eut un succès merveilleux. On trouva dans cette Traduction une naïveté si grande, une si noble simplicité, & un si heureux genie pour la Langue, qu'on attendit beaucoup d'elle dans ce genre d'écrire. Monsieur *Despreaux* lui donna cette louange, qu'elle devoit faire tomber la plume des mains à tous ceux qui entreprendroient de traduire ce Poëte

Poète en Vers, & la suite n'a pas mal justifié cet Eloge.

En 1683. elle donna trois Comedies de Plaute avec des remarques & un examen selon les regles du Théâtre.

En 1683. l'Académie de Ricourati de Padouë fit l'honneur à Madame Dacier de lui donner une place dans son Corps, les Lettres en sont dattées du 14. Septembre 1684.

Elle avoit déjà déclaré à Mr. le Duc de Montausier & à Mr. l'Evêque de Meaux le dessein qu'elle avoit de se convertir, car il y avoit quelque tems qu'elle avoit ouvert les yeux à la verité; mais comme Mr. Dacier qu'elle avoit épousé, n'étoit pas encore convaincu, & qu'il vouloit se mettre à couvert de l'illusion que les vûës de la fortune pourtoient lui faire, & le retirer dans un lieu où il pût travailler à s'éclaircir, ils partirent au commencement de l'année 1684. pour aller en Languedoc, où ils avoient un Bien mediocre, mais que leur sagesse leur faisoit trouver suffisant. Leurs amis n'oublièrent rien pour empêcher ce voyage; & Mr. de Charleval, cet homme si celebre par la delicatelle de son esprit, croyant que c'étoit le mauvais état de leurs affaires qui les forçoit à prendre ce parti, vint leur apporter 10000. liv. en or, les conjurant de les accepter. Ils le refuserent en lui donnant toutes les marques de reconnoissance que meritoit cette generosité. Madame Dacier avoit commencé à faire imprimer deux Comedies d'Aristophane qu'elle avoit traduites en François avec des remarques, elles furent achevées d'imprimer en son absence.

Dés qu'ils furent arrivés à *Castres* leur unique occupation fut la lecture de l'Ecriture & des

des Peres. Dieu benit les soins qu'ils prirent de s'instruire, & donna à leurs études la benediction qu'il ne refuse jamais à ceux qui le cherchent avec sincerité; ils firent leur abjuration en 1685. & travaillerent utilement à la conversion de plusieurs personnes que leur exemple avoit touchées.

Au mois de Janvier 1686. ils revinrent à Paris: ils furent presentez au Roi par le Duc de Montausier & l'Évêque de Meaux. Sa Maj. les reçut avec une bonté digne d'être à jamais celebrée, & leur parla non comme un homme mais comme un Ange.

Dés ce tems-là Madame Dacier commença à travailler sur Terence, n'étant pas contente de celui que Port-Royal avoit donné. Quand son dessein fut connu, elle se trouva exposée aux persecutions de plusieurs de ses amis qui firent leurs efforts pour la détourner de cette entreprise. Ils lui representèrent que le Terence de Port Royal avoit si bien réussi, que quand même le sien seroit meilleur, le préjugé fondé sur la reputation de ceux qui avoient travaillé à cette traduction, seroit contre elle, & qu'elle auroit le déplaisir d'échoüer dans son dessein.

Ces oppositions bien loin de la rebuter, enflamerent encore plus son courage, elle se donna des peines incroyables pour vaincre ce préjugé. Elle se levoit à 5. heures du matin pendant un hyver fort rude, & fit quatre Comedies, mais quelques mois après quand elle relut son Ouvrage, & qu'elle le compara à l'original, elle trouva que son grand travail lui avoit nuit; que son Ouvrage sentoit la lampe à la lueur de laquelle il avoit été fait, & qu'elle étoit fort éloignée d'avoir attrapé la naïveté, les graces

& la noble simplicité de son Auteur. Affligée au dernier point du mauvais succès de cet essai, & dégoûtée de son travail, elle eut le courage de jeter au feu ces quatre Comedies, & de recommencer. Comme elle s'y prit avec plus de modération ; elle réussit beaucoup mieux, mit enfin cet Ouvrage dans une si grande perfection, qu'il fut admiré de tout le monde, & de ceux même qui lui avoient été le plus opposés, & que le Terence de Port-Royal disparut. Une chose bien singuliere & bien honorable pour elle, & qui est arrivée à peu de critiques, c'est qu'ayant pris la liberté de changer des Scènes & des Actes, ses conjectures se trouverent ensuite confirmées par un excellent Manuscrit de la Bibliothèque du Roy. Ce Terence parut en 1688.

En 1689. Mr. de Hatlay premier Président, du Parlement, homme comparable aux plus grands Personnages de Rome & d'Athenes, prêta sa Maison du *Mesnil-Montant* à Monsieur & Madame Dacier, qu'il honoroit de sa bienveillance & de sa confiance : & il alloit deux fois par semaine souper avec eux. Ce fut là qu'ils entreprirent la Traduction des reflexions de l'Empereur Marc Antonin, avec des remarques. Ils y ajoûterent la vie de cet Empereur, & ils dédièrent l'Ouvrage à ce genereux Ami, comme un fruit qui lui appartenoit, étant né dans son Jardin : à tous les voyages que Mr. de Hatlay faisoit à sa Maison, ils lui lisoient ce qu'ils avoient fait, & il étoit charmé de la lecture de ces maximes. Cet Ouvrage parut en 1691. En 1692. Monsieur Dacier perdit Mr. son pere, & Madame Dacier alla seule à *Castres*, pour y regler leurs affaires domestiques.

ques. Elle en revint en 1693. à son retour elle jugea que l'Ouvrage le plus important pour elle & le plus nécessaire, ç'étoit de s'appliquer à continuer l'Education qu'elle avoit déjà commencé de donner à un fils & à une fille que Dieu leur avoit donné. Ces enfans répondirent si bien à ces soins, que le fils à dix ans qu'il avoit quand il mourut, étoit plus avancé qu'on ne l'est ordinairement à vingt. Cet enfant mourut en 1694. elle supporta sa perte avec sa constance ordinaire, & elle aida à consoler son mari qui retrouvoit tout en elle. Son unique consolation fut de continuer à élever sa fille, qui quelques années après se fit Religieuse.

Elle eut ensuite une autre fille qu'elle éleva avec le même soin, & qui réunit en elle tous les talens & toutes les vertus qui pouvoient orner & perfectionner son sexe.

Cette fille mourut à l'âge de 18. ans; sa mere immortalisa sa douleur & le mérite de cette jeune personne dans la Préface de l'Iliade, où elle lui a élevé un Tombeau plus durable que toutes les Statuës. L'éloge qu'elle en fait a été regardé comme un chef d'œuvre, qui n'a rien d'inférieur à tout ce que les anciens & les modernes ont fait dans ce genre.

Monsieur Dacier avoit entrepris la Traduction de Plutarque; le premier volume parut en 1694. Madame Dacier voulut partager ce travail avec lui, & elle fit deux vies. Mais ce travail ayant été interrompu par d'autres Ouvrages, dont Monsieur Dacier se trouva chargé, elle porta ailleurs toutes ses vûës. Comme elle souhaitoit depuis long-tems de donner un *Homere* avec des remarques pour faire sentir les
beautez

beautez de ce grand Poëte , elle commença à y travailler , & laissa à Monsieur Dacier l'honneur d'achever seul ce Plutarque , si le public le demandoit.

Elle sentoit si vivement les beautez sublimes qui brillent dans ce grand Poëte , qu'elle étoit souvent découragée , voyant qu'il ne lui étoit pas possible de faire passer dans sa Prose le nombre , l'harmonie , la force & les charmes de l'original. Toujours mécontente , elle retouchoit incessamment les plus beaux endroits. Il y en a plusieurs qu'elle traduisit de six ou sept manieres , & elle mettoit souvent à la marge de ces endroits , *je n'y suis pas encore*. Enfin elle acheva l'Iliade qui parut en 1711.

Cet Ouvrage qui devoit mettre Homere à couvert de toute censure , & lui assurer dans nôtre siècle l'admiration que tous les siècles passez avoient eu pour lui , ne gagna point Monsieur de la Mothe , qui donna son Iliade avec une Préface , où ce grand Poëte est fort maltraité , & où le nouveau Censeur fait revivre avec des tours plus ingénieux , les malheureuses critiques que des Auteurs décriez avoient mises en avant sans aucun succès ; une partie de sa critique tomba sur Madame Dacier qui se vit par là obligée de défendre Homere & de se défendre elle-même contre les attaques du nouveau Censeur. En 1714. elle donna son *Traité des causes de la corruption du goût* , où elle découvrit les sources des faux jugemens que les critiques modernes ont portez de ce grand Poëte. Cet Ouvrage fut reçu avec un grand applaudissement , & un des meilleurs Juges sur ces matieres lui donna cet Eloge , que
 ç'étoit

étoit un excellent Traité de Rethorique & de Poétique.

Cette réponse fut suivie de celle qu'elle fit au Pere Hardouin, en qui elle admiroit une étendue infinie de connoissances, tant dans le Sacré que dans le Profane, mais dont elle ne pouvoit admettre la maniere d'expliquer les fictions d'Homere. Dans cette réponse elle tâche de développer d'une maniere fort simple les beautez du Poëte & la verité qu'Homere a caché sous des fictions.

Monsieur de la Mothe qui vit bien que si ce Traité des causes de la corruption du goût demeureroit sans réponse, tout le parti moderne qui s'étoit élevé contre Homere, étoit perdu, y répondit. Madame Dacier combattit cette réponse avec beaucoup de force, mais Monsieur de Valincourt Secetaire de la Marine, homme non moins respectable par ses vertus, qu'estimable par son sçavoir lui ayant donné à souper avec Monsieur de la Mothe, la gayeté de la table & la politesse de cet ennemi d'Homere la désarmèrent. Elle supprima son Ouvrage qui est demeuré dans son Cabinet.

Elle entreprit ensuite l'Odissee qui parut en 1716. & qui fut jugée digne sœur de l'Illiade. Pendant qu'elle corrigeoit les dernieres feuilles de la seconde Edition qu'on vient de faire de son Illiade, on lui communiqua une partie de la Préface de Monsieur Poppe sçavant Anglois, qui a traduit Homere en Vers : elle fut choquée des faux éloges que cet Auteur donne à ce Poëte, & elle crut qu'il étoit plus important de faire voir la fausseté de ces éloges, qu'il ne l'avoit été de refuter les fausses critiques qu'on en avoit faites. C'est ce qu'elle fit dans

dans une petite réponse qu'elle a ajoutée à cette nouvelle Edition , & c'est son dernier Ouvrage.

Elle souhaitoit passionnément de donner le Virgile comme l'Homere , & on le lui demandoit de tous côtez : elle avoit déjà assemblé beaucoup de materiaux qui promettoient un bel Edifice , mais les deux dernieres années de sa vie , elle s'est trouvée si accablée d'infirmitez , qu'elle n'a pû accomplir son désir.

Les talens de son esprit étoient inferieurs aux qualitez de son cœur ; on n'a jamais vû dans une femme plus de courage , de fermeté , de bonté , d'égalité d'ame , de pieté , de sagesse & de modestie. Elle avoit sur tout une charité ardente pour les pauvres ; elle s'est souvent mise à l'étroit pour les secourir , & Monsieur Dacier lui ayant representé un jour qu'elle devoit se moderer & avoir égard à l'état de leur fortune , elle lui dit ces mots si remarquables ; *ce n'est pas les biens que nous avons qui nous feront vivre , ce sont les charitez que nous ferons ; elles nous rendront amis de Dieu , & elles contribuèront à effacer nos pechez.*

Sa modestie étoit si grande que jamais elle ne parloit de science ni de ce qu'elle avoit fait , & qu'elle ne faisoit jamais paroître dans ses conversations l'avantage qu'elle pouvoit avoir de ce côté-là sur la plûpart de ceux avec qui elle s'entretenoit ; ses amis même les plus particuliers avoient de la peine à la faire entrer dans des matieres de science & de belles Lettres. Elle se proportionnoit toujours à la portée de ceux qu'elle voyoit , & jamais elle ne s'élevoit au dessus du commun. Ceux qui ne la connoissoient point , ne pouvoient découvrir

en elle qu'une femme ordinaire, qui ne sçavoit que garder les bienséances de son Sexe : on peut rapporter ici une chose assez singuliere. Les Sçavans du Nord qui voyagent, ont grand soin de visiter dans tous les Pays les personnes qui se sont distinguées dans les Lettres, & portent avec eux un Livre où ils les prient de mettre leur nom avec une Sentence. Un Gentilhomme Allemand tres-savant, fit l'honneur à Madame Dacier de la venir voir, il lui presenta un Livre, pour la prier d'y mettre son nom & une Sentence. Elle vit dans ce Livre les noms des plus Savans hommes de l'Europe ; cela l'effraya : elle lui dit donc qu'elle rougiroit de mettre son nom parmi tant de noms illustres, & que cela ne lui convenoit point ; il ne se rebuta pas ; plus elle se défendoit, plus il la pressoit. Il revint plusieurs fois à la charge. Enfin vaincuë par ses importunitéz, elle prit la plume & mit son nom avec ce mot de Sophocle :

Le silence est l'ornement des Femmes.

L'Etranger surpris & étonné de ce trait qui marquoit si parfaitement son caractère, demeura dans l'admiration.

Dans ces derniers troubles qui ont affligé l'Eglise & qui l'affligent encore, on a souvent voulu l'obliger à parler & dire son sentiment : elle repondoit toujours que ce n'étoit nullement aux femmes de se mêler de si grandes affaires, & qui étoient si fort au dessus d'elles, qu'elles doivent se contenter de gémir & de prier Dieu qu'il éclairât ceux qui devoient apaiser ces troubles par leurs décisions.

Dès gens pieux qui avoient meilleure opinion d'elle, qu'elle n'en avoit elle-même, ont souvent fait des tentatives pour l'obliger à travailler

vaille sur quelques Livres de l'Écriture sainte & d'en donner une traduction avec des remarques. Elle a toujours rejeté cette proposition, & pour toute réponse elle disoit, qu'une femme devoit lire l'Écriture sainte, la bien méditer, régler sur elle tous ses devoirs, & garder le silence que saint Paul lui impose.

Elle mourut le Samedi 17. Août 1720. après avoir donné pendant toute sa maladie, qui étoit très-douloureuse, & en recevant les Sacremens, toutes les marques les plus édifiantes d'une piété solide & éclairée, & d'une foi vive. Elle ordonna qu'on l'enterrât le plus simplement, & sur tout sans tentures. Elle craignoit que ces tentures dont on tapisse les Eglises ne fussent des enseignes de la vanité, & elle disoit qu'un fidelle qui meurt dans la grace de Dieu étoit un sujet de triomphe pour l'Eglise, & que l'Eglise si elle en étoit assurée, ne devoit pas se revêtir de deuil les jours de son triomphe.

L'Épitaphe suivante est de la façon de Monsieur de la Monnoye de l'Académie Française : il suffit de dire qu'elle est de lui, pour la faire lire avec plaisir.

Annæ Fabræ Tumulus.

*Coniuge Dacerio, Tanaquillo digna parente ,
 Hic par ambobus qua fuit , Anna jacet.
 Hac & Aristophanum docuit , Latiumque Me-
 nadrum ,
 Hac & Meonidem Gallica verba loqui.
 Hanc igitur meritis pro talibus attica post hac ,
 Hanc Latia hanc semper Gallica Musa canant.*

II. Les Censeurs Romains ont fait une trop belle

belle figure dans la Republique Romaine, pour n'en pas dire un mot. Voici ce qu'en raporte Monsieur de Valois d'essentiel dans une Histoire complete qu'il en donna à l'Academie en 1707.

Des Censeurs Romains.

C'É fut Servius Tullius sixième Roy des Romains, qui, au commencement de son Regne institua le Cens ou dénombrement l'an de Rome 177. & cela pour deux raisons également sages & utiles, l'une pour connoître d'un coup d'œil les forces de son Royaume, l'autre pour engager les Sujets à fournir chacun selon son pouvoir, de quoi subvenir aux besoins de l'Etat. Il ordonna à tous les Citoyens de venir inscrire leurs noms, & de déclarer leurs âges, la qualité de leurs peres & meres, les noms de leurs femmes & de leurs enfans, & de faire un dénombrement exact de tous les biens qu'ils possédoient. Et afin que ses ordres fussent exécutez plus ponctuellement, il publia une Loi, qui portoit que celui qui ne seroit pas venu s'inscrire dans le jour marqué, seroit battu de verges & vendu comme Esclave. Les Romains se hâterent d'obéir aux ordres de Servius Tullius. Ce Prince les distribua par classes & par centuries, & les chargea de payer chacun à proportion de son revenu, une certaine somme pour les necessitez de l'Etat. Il leur enjoignit ensuite de se trouver tous en armes au point du jour dans le champ de Mars, la Cavalerie & l'Infanterie separez par centuries: puis y ayant lui-même rangé cette Armée en Bataille, il en fit la revûe, & la purifia par le

*Extrait
d'une Dissertation de M.
de Valois sur
les Censeurs
Romains.*

sacrifice nommé *Solctaurilia*, qui se faisoit en l'honneur de Mars, & dans lequel on immoloit un Taureau, un Belier, & un Porc, après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'Armée : ceremonie qui s'est toujours observée depuis la clôture du dénombrement, puisque Denis d'Halicarnasse assure que de son tems encore, les Censeurs avoient coutume de purifier de cette sorte les Romains après avoir fini le dénombrement, & que cela se nommoit en leur Langue *Lustrum*.

Quand Brutus eut chassé les Rois, le pouvoir de faire le Cens passa avec toutes les autres fonctions Royales en la personne des Consuls. Ces premiers Magistrats furent pendant 67. ans en possession de faire le dénombrement des Citoyens. Mais comme le Peuple Romain vint à se trouver dans la suite embarassé de guerres continuelles, & que les Consuls obligez d'être à la tête des Armées, ne faisoient presque plus de résidence à Rome, l'on commença à négliger le dénombrement, & on fut 17. ans entiers sans le faire. En 312. de Rome M. Geganius Macerinus & T. Q. Capitolinus Consuls proposerent de créer un Magistrat exprés pour faire le dénombrement des Citoyens. La proposition fut agréée, & le Sénat ordonna que l'on éliroit pour cet effet deux personnages de probité, de maison Patricienne, & le plus souvent même des Consulaires. Ce qui se pratiqua jusqu'en l'an 402. que Martius Rutilus, le premier d'entre les Plebeiens qui fut parvenu à la Dictature, demanda la Charge de Censeur, l'obtint, & eut pour Collegue En Manlius Imperiosus Personnage Consulaire. Mais pour revenir à la création de cette Magistrature. L. Papilius

Papirius Mugillanus & L. Simpronius Attratinus Personnages Consulaires en furent les premiers revêtus par les suffrages du Peuple, & comme ils étoient particulièrement créés pour faire le Cens, ils furent appellez Censeurs.

Les premiers de Rome tinrent d'abord cette Charge comme au dessous d'eux. Cependant elle devint bientôt l'une des plus grandes Magistratures, parce que le pouvoir des Censeurs s'étendoit jusqu'à placer ou déplacer qui bon leur sembloit, tant dans le Corps du Sénat, que dans celui des Chevaliers, qu'ils étoient les Juges Souverains de la Police; qu'ils étoient en quelque façon les Maîtres des revenus publics; qu'ils avoient inspection sur la manière de vivre & sur les mœurs de tous les Etats, & que l'honneur ou le deshonneur de chacun en particulier, sembloit être à leur disposition.

Plusieurs Scavans ont distingué le lieu où se faisoit le Cens d'avec celui où se faisoit la clôture, prétendans que les Censeurs faisoient le dénombrement dans la Grande-Place de Rome, in Foro, & la clôture dans le Champ de Mars. D'autres au contraire ont cru que tant le Cens, que le Lustre se faisoient dans le Champ de Mars. Monsieur de Valois se contente de rapporter ce que dit là-dessus Tite-Live: sçavoir que l'an 319. les Censeurs Furius, Pacilus, & Geganius Maurinus firent la première fois le dénombrement des Citoyens dans un grand Hôtel qu'ils avoient fait bâtir exprés dans le Champ de Mars, & qu'ils nommerent *Villa publica*. Le Peuple donc séparé par Tribus, s'assembloit dans le Champ de Mars, & le Crieur public les faisoit avancer l'un après l'autre au pied du Tribunal des Censeurs, en présence desquels

ils faisoient leurs déclarations qui étoient sur le champ enregistrées par les Greffiers dans les Registres publics. Mais pour peu qu'il parut aux Censeurs que quelqu'un leur eut déguisé la vérité en quelque circonstance, ils refusoient de recevoir sa déclaration. Les Citoyens absens avoient la liberté de faire leurs déclarations par Procureur, pourvû qu'ils eussent soin de choisir pour cela un homme de probité, & qu'ils apportassent une cause raisonnable de leur absence.

Varron nous a conservé dans son cinquième Livre sur la langue Latine la formule dont se servoient les Censeurs, & il dit l'avoir tirée des Tables Censoriennes. Le Cens fini, le Censeur assembloit dans le Champ de Mars l'Armée de la Ville, c'est-à-dire, les Soldats Pretoriens destinez à la Garde de Rome; la rangeoient par centuries & en faisoient la revûe, qui étoit suivie du Sacrifice, par lequel se terminoit la clôture du Lustre. On ne doit pas oublier deux choses par rapport à ce Sacrifice, la première est que l'on avoit toujours grand soin de choisir pour conduire les Victimes, des gens qui portassent un nom heureux, afin que cela fût d'un bon augure pour la fête. La deuxième est que l'on faisoit des vœux pour la conservation & la prospérité du Peuple Romain, c'est à-dire, que l'on y acquittoit les vœux faits, le Lustre précédent, & que l'on y en formoit d'autres pour le suivant.

Après l'accomplissement de ces vœux, celui des Censeurs à qui il étoit échu par le sort de faire la clôture du Lustre, vêtu d'une *Prétexie* & Couronne de fleurs, donnoit lui-même le coup de hache aux Victimes. Enfin le Sacrifice du Lustre achevé, le Censeur étoit obligé de ramener

ramener les Pretoriens dans Rome sous leurs Etendars. Pour ce qui est des Tables Censoriennes, elles étoient conservées dans le trésor des Chartres de la République auprès du Temple de la Liberté sur le Mont Aventin.

Si quelqu'un avoit fait un faux serment, si un Juge étoit accusé d'avoir reçu de l'argent, si tel Citoyen avoit aliéné ou engagé mal à propos ses biens, si tel autre faisoit une trop grosse dépense, tous ces cas étoient de la compétence des Censeurs, qui en jugeoient souverainement. Les fiançailles étoient encore de leur ressort aussi bien que les Mariages. On sçait que dans le tems du dénombrement les Censeurs avoient coutume d'interroger chaque Citoyen s'il étoit marié, la demande qu'ils en faisoient, étoit conçüe en ces termes : *Et tu ex animi tui sententia uxorem habes, liberorum quævendorum causa?* Celui qui n'avoit point de femme payoit pour amande une certaine somme qui s'appelloit, *Æs Uxorium*. Et celui qui avoit épousé une femme qui se trouvoit stérile, étoit obligé de la repudier, & d'en prendre une autre dont il pût avoir des enfans.

La fonction la plus éclatante des Censeurs étoit le droit qu'ils avoient non seulement de faire choix de ceux qui devoient composer le Sénat, mais encore de nommer celui qui devoit être à la tête, aussi bien que de punir ceux qui avoient fait quelque faute, en leur faisant perdre leur rang de Sénateur. Lorsque la faute du Sénateur étoit plus grande, il n'en étoit pas quitte à si bon marché ; car alors le Censeur non content de l'exclure du Sénat, le faisoit encore passer de sa Tribu dans une Tribu moins honorable, en le rangeant au nombre des Tri-

butaires. La revûe des Chevaliers Romains appartenoit de même aux Censeurs. La punition la plus ordinaire qu'ils imposoient aux Chevaliers qui se trouvoient en faute, ç'étoit de leur ôter le Cheval & l'anneau d'or, seules marques de leur dignité, c'est-à-dire, de les exclure du Corps des Chevaliers. Mais lorsque la faute étoit plus grieve, le Chevalier ne perdoit pas seulement son Cheval & son anneau, il étoit placé dans une Tribu inférieure, & devenoit simple Tributaire.

Tous les Chevaliers appelez par le Crieur public, étoient donc obligez de se venir présenter devant le Censeur, pour rendre compte de leur conduite, & leur faire voir si leur Cheval étoit en bon état. S'il s'en trouvoit de maigres & mal pansez, les Censeurs lui ôtoient la paye ; & cette note étoit la moins infamante. A ce propos Aulugelle rapporte que Scipion Nasica & Pompilius étans Censeurs, & faisant la revûe des Chevaliers Romains, il s'en présenta un devant eux d'un embonpoint surprenant, mais dont le Cheval n'avoit que la peau & les os : sur quoi ce Chevalier ayant été interrogé pourquoi il étoit si gros & gras pendant que son Cheval étoit si maigre ; la raison, leur répondit-il, est aisée à deviner ; c'est parce que je prens le soin de me panser moi-même, au lieu que mon Cheval n'est pansé que par mon Valet. Cette réponse peu respectueuse le fit chasser de l'Ordre des Chevaliers & devenir simple Tributaire ; au lieu que sans cela il en auroit été quitte pour perdre la paye destinée à l'entretien de son Cheval.

Il n'y avoit par rapport aux Censeurs qu'une seule punition pour les fautes que commettoit
le

le peuple. A la vérité c'étoit la plus grande qu'on put lui imposer ; puisqu'en lui ôtant le droit de suffrage , on lui ôtoit en même tems le moyen de jamais parvenir aux Charges. Ainsi celui d'entre le peuple que les Censeurs faisoient pour quelque faute inscrire sur les Registres nommez *Tabula Ceritum*, devenoit Tributaire, & n'étoit plus Citoyen que par le seul endroit qu'il payoit la taxe qui lui étoit imposée, comme la payoient les autres Citoyens.

Dans les Colonies, dans les Municipales, & chez les Alliez, chaque Ville avoit ses Censeurs particuliers, qui faisoient enregistrer dans les Registres publics les noms & les biens de tous les Habitans.

La Charge de Censeur fut d'abord une dignité Quinquennale. Elle fut ensuite restreinte à un an & demi par le Dictateur Mamerus huit ans après la création de cette Magistrature, qui subsista près de 400. ans, & ne prit fin que lorsque Jules Cesar s'étant rendu Maître de l'Empire, joignit à la Dictature perpétuelle la Charge de Censeur. Néanmoins Dion rapporte qu'Auguste devenu plus puissant & plus absolu que Jules Cesar, fut nommé créé Censeur pour cinq ans : ce qui selon les apparences, se renouvelloit à chaque Lustre pendant le reste de sa vie. Puisque nous ne voyons point que sous les autres Empereurs, il y ait eu d'autres Censeurs que les Empereurs eux-mêmes : ces Princes n'ayant pas jugé à propos de souffrir un Magistrat si puissant dans un Etat Monarchique. On ne connoît que trois Empereurs qui aient pris sur leur Monnoye le nom de Censeurs ; Vespasien & ses deux fils, Tite & Domitien.

III. *Le Testament* est le mot de l'Enigme du mois dernier.

Autre Enigme.

JE suis utile à la Noblesse,
Aux Magistrats, aux Roturiers,
A l'Amant comme à la Maîtresse,
Aux Rois, à l'Etat, aux Guerriers.

Je fais parfaitement des Armes,
Je cache les secrets du cœur,
Mais souvent mon extérieur
En fait connoître les allarmes.

L'amour comme l'ambition
A ma naissance peut prétendre,
Et même sur un objet tendre
Je fais toujours impression.

IV. L'Academie de *Bordeaux* distribuera le premier Mai 1722. le prix ordinaire d'une Médaille d'or à celui qui donnera l'Hipotesé la plus probable sur la cause & sur la nature de la peste, & qui expliquera de la manière la plus vrai semblable ses principaux Phenomenes. Les Differtations ne seront reçues que jusqu'au premier Janvier 1722. On doit les adresser à Mrs. de l'Academie Royale de *Bordeaux*, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie. Mr. *Crouzas* Professeur en Philosophie à *Lauzanne*, a remporté le dernier prix.

Prix proposé par l'Academie de Bordeaux pour l'année 1722.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus
considérable en ESPAGNE, & en
PORTUGAL depuis le mois der-
nier.

I. **E** Espagne. Le Prince des Asturies a eu *Retour de*
une legere indispositioo à *Aranjuez*, qui *la Cour à*
l'avoit obligé de garder la Chambre pendant *Madrid.*
quelques jours, mais dont il étoit entierement
remis sur la fin du mois de Mai. La Cour se
tenoit encore au commencement de Juin dans
cette Maison Royale, où le Prince Regnant
continuoit de prendre le divertissement de la
chasse : Comme ce Prince aime cet exercice
avec passion, & que l'on craint que sa santé
n'en soit alterée, les Médecins lui ont conseillé
de se moderer. Le 10. la Cour revint à *Ma-*
drid, où elle assista le 12. à la Procession
solemnelle qui se fit ce jour là à cause de la
Fête du saint Sacrement. On assure qu'elle
restera jusqu'au 20. en cette Ville, & qu'elle
ira de-là à l'*Escorial* faire un séjour de quel-
ques semaines.

II. Un Exprés dépêché de *Rome* par le
Cardinal *Aquaviva*, a aporté la nouvelle de
l'élevation du Cardinal *Conti* au Pontificat. Le
Colonel *Stranhope* reçut au commencement de
Juin de nouvelles Instructions de *Londres*, &
les Ministres de France continuoient à travailler
aux moyens de rétablir le Commerce qui a été
interrompu entre les deux Nations. On ignore
encore

Confere-
nces des Mini-
stres Etran-
gers avec
ceux d'Espa-
gne.

encore quel sera le résultat de tant de conférences qui se tiennent entre les Ministres Etrangers & ceux d'Espagne, mais on remarque qu'il regne entr'eux une bonne harmonie, & que les affaires se traitent de part & d'autre avec beaucoup de confiance. Le 9. le Colonel Stanhope & Monsieur le Marquis de Maulevrier, qui avoient suivis la Cour à *Aranjuez*, revinrent à *Madrid*, & le même soir le premier fit partir un Courier pour *Londres*, qui porte, dit-on, un projet d'accommodement entre les deux Couronnes : le Marquis de Maulevrier en avoit aussi envoyé un à *Paris*, quelques jours auparavant. L'Envoyé de la Republlque de *Genes*, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, est arrivé à *Madrid* ; sa Commission n'a pas été renduë publique, & le 10. il n'avoit pas encore eu Audience du Prince Regnant.

III. Le Conseil de Commerce de *Seville* a obtenu que le départ des Gallions pour les Indes Occidentales seroit differé jusqu'à ce qu'on ait achevé de les charger, mais ce n'a été qu'à condition que les Négocians payeront les Matelots de ces Vaisseaux, depuis le 8. Mai jusqu'à leur départ inclusivement, qui n'a été retardé que par la lenteur des Marchands à porter leurs effets à bord. Cependant les dernières Lettres de *Cadix* portent que les Négocians rémoignent toujourns beaucoup de répugnance à embarquer leurs Marchandises, & qu'on ne pouvoit précisément sçavoir quand cette Flotte se mettroit en Mer. Le Baron de Colster Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces-Unies, ayant remis au Marquis de Grimaldo une Lettre de L. H. P. adressée au Prince Regnant

*Le départ
des Gallions
pour les In-
des retardé.*

gnant, par laquelle Elles lui notifient qu'Elles ont mis une Escadre en Mer, pour croiser sur les Corsaires d'Alger, qui infectent la Méditerranée. Ce Ministre a délivré depuis à Son Excellence la réponse de ce Prince conçûe dans les termes les plus obligeans, portans entre'autres, que les ordres ont été envoyez dans tous les Ports d'Espagne, pour y donner toute l'assistance possible à l'Escadre de L. H. P. lorsqu'elle s'y présentera.

IV. On parle toujours d'une Reforme dans les Troupes Espagnoles, & que le projet qui en a été présenté au Prince Regnant, a même été approuvé ; cependant on a envoyé au Prince Pio Viceroi de Catalogne une remise de cent mille Pistolles, pour payer les Troupes qui sont dans ce Pays, & une somme considerable à *Ceuta*, pour l'entretien de la Garnison de cette Place.

V. Il n'y a aucune apparence que le Marquis de Lede aille si-tôt en Catalogne, comme on l'avoit ci-devant débité. On dit au contraire qu'il va être pourvû d'une Charge qui l'attachera désormais à la Cour, qui est celle de Président du Conseil de guerre, en cas que le Marquis de Bermar qui l'exerce actuellement, mais qui ne peut y vaquer à cause de ses infirmités, s'en démettre. Le Marquis de Campo Florido Président du Conseil des Finances, paroit mécontent de ce que la Cour a permis au Marquis de Castellar Secrétaire des guerres, de disposer de quelques millions pour les affaires Militaires, sans la participation ; & on assure que ce Ministre, piqué de l'atteinte que cela donne au droit de sa Charge, pourroit bien se retirer. L'Archevêché de *Tarragone* a été donné

donné à Dom Manuel de Salmeniego y Jaca Chanoine de l'Eglise Cathédrale de *Calçado*.

*Levée du
Blocus de
Canta.*

VI. On assure que la Cour a eu des avis certains que les Mores se sont retirez de devant *Canta*, & ont abandonné le blocus de cette Place ; que la Garnison a comblé les Lignes que les Infidèles avoient élevées, & que le Prince Regnant a gratifié le Commandant de cette Forteresse d'une pension de mille écus, en consideration de ses bons services.

VIII. On apprend de *Lima* Capitale du *Perou*, par une Lettre dattée du 30. Août dernier, que les Naturels du Pays, depuis *Buenos-Aires* jusqu'à *Cuseo*, ont été attaquez d'une maladie épidémique qui s'est fait sentir avec tant de violence, qu'en moins de quatre mois elle a emporté plus de cent cinquante mille personnes ; qu'il étoit tombé aux environs de la Ville de *Zania* située dans la Province du *Perou*, une pluye si abondante durant quinze jours que la Riviere qui passe prez de cette Ville, est sortie de son lit, a emporté les Maisons de la Ville, & entraîné par son débordement les habitations voisines & les Bestiaux. On fait monter la perte qu'on a soufferte par cet accident à plusieurs millions de Piaftres.

VIII. *Portugal*. L'Electon du Cardinal Conti pour la Papauté a causé beaucoup de joye au Roy, & on ne pouvoit choisir un Sujet qui lui fût plus agréable ; ce nouveau Pape pendant qu'il étoit Cardinal, ayant été Nonce en ce Royaume, & depuis Protecteur de cette Couronne. Sa Majesté a toujours conservé une estime singuliere pour lui, & il est certain que S. S. pendant qu'Elle exerçoit ces Emplois, a
rendu

des Princes &c. Août 1721. 109

rendu de très-grands services à ce Monarque. On avoit envoyé à *Genes* 200000. Cruzades en especes pour les deux Cardinaux d'Acunha & Pereira qui étoient partis pour se rendre à *Rome*, où ils devoient se trouver au Conclave, mais le Pape étoit élu avant leur arrivée. Il est tombé dans ce Royaume pendant le courant du mois de Mai une grande quantité de pluye, ce qui n'est pas ordinaire, & que l'on ne se souvient pas d'avoir vû arriver depuis long-tems.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le 18. Mai le Couronnement du Pape se fit dans la grande Chapelle de la Basilique de saint Pierre avec beaucoup de pompe & de solemnité. Voici ce qui s'est passé de plus remarquable dans cette occasion.

CE jour-là le nouveau Pape porté dans sa Chaire Pontificale, précédé des Officiers du Palais, de tous les Ordres de la Prélature, des Princes, Barons, & Conservateurs du peuple Romain, & du Sacré College, descendit du Palais Vatican au Portail de saint Pierre, où s'étant assis sur le Trône qui avoit été préparé, il reçut des mains du Cardinal Albani Archevêque, les Clefs de cette Basilique, & admit ensuite les Chanoines & le Chapitre à lui baiser
les

! Couronnement du nouveau Pape.

les pieds. De là étant entré dans l'Eglise aux acclamations du peuple, il se rendit vers l'Autel de saint Gregoire, où il reçut l'adoration du Sacré College & des Prélats ; puis ayant donné la Benediction revêtu des Paremens sacrez, de même que tous les Cardinaux, Patriarches & Evêques, il fut porté à l'Autel des Saints Apôtres. Le Maître des Ceremonies marchoit devant lui, portant au bout d'une canne des étoupes allumées, & criant à haute voix, *Pater Sancte, sic transit gloria mundi.* Après que Sa Sainteté eut chanté une Messe soleminelle, Elle monta dans la Chaire sous un Dais à la grande Loge, & s'étant assise sur un Trône élevé, on lui ôta la Mitre, & le Cardinal Ottoboni lui mit sur la tête la triple Couronne, & Sa Sainteté ainsi couronnée, donna par trois fois la Benediction au peuple, au bruit des salves de l'Artillerie du Château saint Ange. Cette ceremonie commença à sept heures du matin, & fut terminée à deux heures après midi par le compliment ordinaire, *Ad multos annos*, que fit le Cardinal Tanara Doyen du Sacré College. Tous les Cardinaux, même ceux qui n'avoient pas encore reçu le Chapeau, s'y trouverent, excepté les Cardinaux Pamphili & Schonborn qui étoient incommodés, & le Cardinal Alberoni, qui n'y avoit pas été invité. Dom Charles Albani y assista en qualité de Prince du Trône, le Connétable Colonna & le Duc de Gravina n'ayant pas voulu s'y trouver, pour le laisser jouir pour la première fois de l'honneur de porter la queue du Manteau du Pape.

Le soir on fit plusieurs décharges du Canon du Château St. Ange, la Banniere fut arborée,
&

& il y eut par toute la Ville de grandes réjouissances, des illuminations, des feux d'artifice, &c. ce qui a duré trois soirs consecutifs. Le lendemain 19. le Pape dina encore au *Vatican*, puis se rendit au *Quirinal*, où l'air est meilleur, pour y faire sa résidence ordinaire. Le Carosse dans lequel étoit Sa Sainteté avec les Cardinaux Tanara & Spinola, étoit précédé de ses Domestiques, des Gardes du Corps, & suivi de toute la Noblesse Romaine, & de la Prélature à cheval. Les rues par où passa cette magnifique Cavalcade retentissoient des acclamations du peuple, auquel des gens de Livrée distribuoiént des pièces d'argent marquées au coin du nouveau Pontife. Le 20. la Datterie fut ouverte comme à l'ordinaire, & les nouveaux Ministres après avoir eu Audience, prirent possession de leurs Charges. Sa Sainteté entendit le 21. les Vêpres dans la Chapelle du *Quirinal*, & le 22. jour de l'Ascension, Elle y tint Chapelle publique, où le Cardinal Tanara officia. La Benediction fut ensuite donnée au peuple de dessus la Loge de ce Palais, & non de celle de St. Jean de Latran, comme il se pratique tous les ans, le Pape n'ayant pas encore pris possession de cette Eglise.

II. Sa Sainteté a, dit-on, défendu à toute la Famille de se mêler en aucune façon des affaires du Gouvernement. Comme nous aurons occasion, sans doute, d'en parler souvent dans la suite de ces Mémoires, & pendant le présent Pontificat, il est, je croi bon, de mettre le Lecteur au fait, & de lui faire connoître ceux qui rempliront le Nepotisme. Le nouveau Pape a deux freres, qui sont le Duc de Poli, & Monsignor Conti, Religieux Benedictin qui a été Evêque

Evêque de Terracine : une sœur veuve du Duc d'Aquafpatta, qui a laissé deux fils, sçavoir, le Duc d'Aquafpatta & son Frere l'Abbé; trois neveux fils d'une autre sœur, qui a épousé le Prince Ruspoli. Il s'en trouve quantité d'autres dans un degré plus éloigné, cette famille étant fort étendue & une des plus considerables de Rome, outre les Alliances qu'elle a contractées avec les plus illustres Maisons d'Italie.

III. Le 24. le Pape donna Audience à ses Ministres & à quelques Cardinaux qui sont retournés dans leurs Dioceses; les jours suivans S. S. visita en grand cortège les principales Eglises de Rome, & le 28. il y eut Consistoire secret où plusieurs Evêques furent propotez : il s'y trouva quarante deux Cardinaux auxquels le Pape fit un très-beau discours en Latin pour les remercier de ce qu'ils l'avoient élevé au Pontificat : en voici la traduction.

VENERABLES FRERES,

LE choix que vous avez fait de nôtre personne pour remplir le Trône de St. Pierre, Nous feroit craindre de ne pas bien Nous acquitter de ce devoir en des tems si difficiles & si épineux pour le Gouvernement, si Nous n'étions persuadés que la providence divine dont les mysteres sont d'autant plus à redouter, qu'ils sont impenetrables, y a eu plus de part que les ressorts humains. Aussi comme nous n'avons accepté ce fardeau Apostolique que par l'ordre du Tout-Puissant, dont vous êtes les dépositaires, Nous trouvons de la consolation
dans

dans les penibles fonctions que le Souverain Pontificat Nous presente.

Je crois ne pouvoir mieux commencer ma carriere qu'en ordonnant un Jubilé universel, & qu'en implorant les secours celestes dont j'aurai besoin pendant mon Gouvernement; Elevons donc nos esprits à Dieu, & demandons-lui dans les sentimens d'une veritable humiliation qu'il daigne Nous communiquer cette sagesse qui assiste autour du Trône, afin de rendre mon cœur disposé & prompt à exécuter en tout tems ses ordres, & comme vous avez concouru à nôtre élection par vos Suffrages, j'espere que vous en partagerez tout le poids avec Nous, soit par vos conseils, soit par vos prieres. Je me flatte que vous n'aurez pas lieu de vous repentir du choix que vous avez fait, puisque toutes les fois que Nous ferons quelque chose à l'avantage du St. Siege, Nous aurons soin de reconnoître en cela vôtre ouvrage, & de vous en rendre des sinceres actions de grâces. En attendant, Venerables Freres, Nous vous donnons notre Benediction Apostolique comme un gage solide de l'affection que Nous avons pour vous.

Le Cardinal Tanara repondit à ce discours au nom du Sacré College, & les Cardinaux Pamphili & Ottoboni comme Diacres, s'étant approchez du Trône, reçurent le Serment du Pape, qui jura d'observer les Bulles des Pontiffes ses Prédecesseurs. On publia ensuite la Bulle qui établit des Indulgences Plenieres en forme de Jubilé universel, comme il se pratique ordinairement après l'avenement des nouveaux Papes au Pontificat.

IV. Il y eut le premier Juin Chapelle publique

H

que

que au *Quirinal* à cause de la Fête de la Pentecôte, où le Pape & 32. Cardinaux le trouverent. Le lendemain S. S. accompagnée du Sacré College d'un grand nombre de Prélats & de Noblesse, passa du *Quirinal* au *Vatican*, & celebra la Messe dans la Chapelle de ce Palais; Elle se rendit ensuite processionnellement à pied à l'Eglise du St. Esprit, où Elle fit l'ouverture du Jubilé avec les ceremonies accoutumées. Après avoir donné la Benediction au peuple, Elle retourna au *Quirinal* dans le même ordre & avec le même cortège. Le 7. le Pape alla à l'Eglise de Ste Marie Majeure processionnellement avec le Sacré College faire sa premiere Station, & gagner les Indulgences, afin d'exciter par son exemple la devotion du peuple; S. S. y celebra une Messe basse, qui fut entenduë par une foule extraordinaire de personnes de toute sorte de condition. Le jour de la Trinité le Pape tint encore Chapelle publique, & le lendemain les Cardinaux d'Avia Barbarigo & Cusani prirent leur Audience de congé, pour retourner dans leurs Dioceses.

*Ouverture
du Jubilé.*

*Le Pape
donne le
Chapeau
aux Cardi-
naux Etran-
gers.*

V. Toutes ces ceremonies ont été suivies de celle que fit S. S. le 10. qu'Elle donna dans un Consistoire public qui se tint ce jour-là, le Chapeau aux Cardinaux Etrangers, qui ne l'avoient pas encore reçu. Ces Cardinaux étoient au nombre de dix, sçavoir de Rohan, d'Acunha Bissy, Czachi, Bessü, Belluga, Pereira, Borgia, Cinfuegos, & Schomborn. Ce fut le Cardinal de Rohan, comme le plus ancien, qui porta la parole, & fit un Discours Latin pour remercier le Pape de l'honneur qu'il venoit de leur faire, auquel S. S. repondit en Italien. Le même jour le Comte de Kinski Ambassadeur

leur Extraordinaire de l'Empereur traita splendidement à diner tous les Cardinaux Allemands, & on remarqua que le Cardinal de Bossu n'y fut point invité. Le 11. le Pape donna Audience à ses Ministres, & le Jeudi 12. jour du St. Sacrement, il se rendit au *Vatican*, où il celebra cette Fête, & après avoir dit une Messe basse, dans la Chapelle de Sixte V. il porta le Venerable dans la Basilique de St. Pierre, assis & porté sur un Siege fort élevé : précédé des Cardinaux & Prélats, & accompagné de ses Gardes & d'une nombreuse Noblesse.

VI. L'Empereur a fait savoir par une Lettre circulaire adressée aux Chanoines de l'Eglise Liberienne du Royal Brevet, qu'il avoit envoyé ordre à ses Ministres en Sicile de leur continuer le paiement de leurs pensions, qui avoient été arrêtées pendant la guerre qui a troublé ce Royaume, & l'Abbé Chiricheli a été déclaré premier Chanoine de cette Eglise. Le Connétable Colonna a aussi reçu des mains du Cardinal d'Althan une nouvelle Patente de Sa M. Imp. qui le declare son Ambassadeur ordinaire à Rome. Ce sera ce Seigneur qui fera la ceremonie de presenter la Haquenée au Pape, & de faire l'homage à S. S. au nom de l'Empereur pour le Royaume de Naples, que l'on prétend relever du St. Siège. Cependant on assure que le Cardinal d'Althan restera à Rome jusqu'au mois de Novembre, qu'il ira relever le Prince Borghese à Naples, & y faire les fonctions de Viceroi, comme a fait ci-devant le Cardinal Schrottenbach.

VII. Le Prince Pamphili s'est raccommodé avec le Prince de St. Martin son Frere, le Pape ayant refusé de lui donner Audience, que leur

Le Connétable Colonna nommé pour presenter au Pape la Haquenée

differend ne fût terminé. Le Cardinal Barberin, & le Duc de Palestrine ont aussi reçu ordre de se reconcilier, & le differend qui étoit survenu entre les Cardinaux Ruffo & Orighi, a été ajusté. Le Cardinal d'Althan s'est aussi raccommo­dé avec le Cardinal Spinola. S. S. n'étant pas contente de la conduire du jeune Duc d'Aquasparta, son Neveu, l'a envoyé faire son sejour sur une de ses Terres, ce qui ne mortifie pas peu ce jeune Seigneur; & on s'ap­çoit de plus que S. S. a envie de s'appliquer à rendre une exacte justice, ayant ordonné à Mr. Ruspoli Secretaire des Memoires, de ne lui en presenter que dix par jour, pour pouvoir les examiner avec plus d'attention.

*Les Conti
faits Nobles
Venitiens.*

Au commencement de Juin l'Ambassadeur de *Venise* ayant reçu un Exprés de ses Maîtres, se rendit à l'Audience du Pape, auquel il notifia que la Republique venoit d'agreger à la Dignité de Noble Venitientoute la Famille de Conti qui depuis s'est renduë chez ce Ministre, pour remercier la Republique de l'honneur qu'elle venoit de recevoir.

VIII. Le Cardinal Patricii a été confirmé Legat de *Ferrare*, & le Cardinal Bentivoglio, de la *Romagne*. Dans un Chapitre General de l'Ordre des Freres Prêcheurs, tenu dans le Couvent de la Minerve à *Rome*, le Pere Fra Augustin Pipia originaire de Sardaigne, a été élu General de cet Ordre, & la Charge de Secretaire de la Congregation de *l'Indice*, qu'il exerçoit avant son élection, donnée au Pere Perez Dominicain. Les Augustins ont aussi choisi pour leur General le Pere Servioni.

Le Comte de Goli a obtenu le Gouvernement des Armes de *Ferrare*, vacant par la mort de
Mr.

Mr. Medici, & Mr. Passionei a été déclaré Nonce auprès des Cantons Suisses; la Charge de Secrétaire des Lettres Latines, dont il avoit été pourvû depuis peu, a été renduë à Mr. Luchefini, qui l'exerçoit sous le Pontificat de Clement XI. Les vieux Domestiques de la premiere Antichambre, que l'on nomme de *Boufolenti*, ont été congédiés, & de nouveaux mis à leur place; il n'y a eu que ceux qui avoient des Brefs particuliers qui ont été conservés.

IX. Le Pape a fait assurer le Cardinal Alberoni qu'il lui feroit rendre une bonne & prompte Justice sur les procédures faites & à faire contre lui. On a d'autant plus lieu d'esperer que son affaire aura une bonne issue, & sera bientôt terminée, que Mr. Conti frere de S. S. paroît s'interessier serieusement pour ce Prélat. Cependant cette Eminence a reçu ordre de se retirer & sortir de *Rome*, jusqu'à la décision de son Procès, & le 7. on apprit qu'il en étoit parti à la sourdine, sans que l'on sache encore quel lieu il a choisi pour sa retraite.

Le Cardinal Alberoni sort de Rome.

X. *Naples.* Quoique les Negocians ayent porté leurs plaintes au Prince Borghese nouveau Viceroy, contre la défense faite de laisser entrer dans le Royaume aucunes Marchandises sujettes à la quarantaine, le Tribunal de Santé ne s'est en rien relâché des ordres qu'il a donné, pour éloigner autant que faire se pourra, la maladie contagieuse de ce Pays. Il est certain que le Commerce souffre considerablement de cette interruption, mais ce sont de ces occasions, où il faut souffrir un mal pour en éviter un plus grand. L'Empereur ayant fait demander un Subside, pour être employé à mettre les Frontieres de *Turque* en état de défense, le Conseil Col-

lateral s'est souvent assemblé pour trouver les moyens de le lever sans fouler le Peuple, & de donner satisfaction à Sa Majesté.

XI. Au commencement de Juin le Cardinal Pignatelli Archevêque de cette Ville, revint de Rome, & deux jours après Son Eminence reçut la visite que le Viceroi lui rendit en ceremonie. Le lendemain ce Prélat vint aussi le visiter à son tour. Le 7. on reçut un Exprés de Vienne, avec des dépêches pour la Regence, & un paquet adressé à celle de Sicile, qui fut envoyé aussi-tôt par une Felouque. On a appris par ce Courier que le Prince Borghese étoit continué dans la Viceroyauté jusqu'au mois de Novembre, & que la Princesse de Sangro, fille du Prince Sansevero, avoit été reçue au nombre des Dames d'honneur de l'Imperatrice Regnante. On continuë d'arrêter tous les Vagabonds qui sont embarquez pour être transportez à Fiume, & de là en Hongrie, où ils sont incorporez dans les Regimens Italiens qui servent en ce Pays.

Monstre
Marin.

XII. Il a paru sur les Côtes de ce Royaume un Monstre Marin, qui ayant renversé une Barque, avala un Pecheur qui étoit tombé dans la Mer. Les Mariniers allarmez de cet accident, se mirent quelques jours après en devoir de le prendre, & en effet il a été pêché & brûlé par ordre du Viceroi. Il étoit long de 5. aunes d'Italie, large de 4. & pesoit 1600. livres. On en a encore pris deux autres qui ne sont ni si longs, ni d'une figure si extraordinaire; l'un est appellé *Ciprin monstrueux*, & l'autre est un Veau Marin.

La Famille
Contreçue

XIII. Venise. Le Sénat ayant pris la résolution de recevoir les Freres & les Neveux du
nouveau

nouveau Pape, au nombre des Nobles Venitiens, *au nombre des Nobles Venitiens,* & d'inscrire leurs noms dans ce qui s'appelle le Livre d'or, le grand Conseil l'a approuvée & confirmée, & la Patente en a été envoyée à Mr. Cornaro Ambassadeur de la République à Rome, pour être présentée au Pape. On a célébré avec les ceremonies & les solemnitez ordinaires, les Fêtes du saint Sacrement & de saint Antoine de Padoué, un des Protecteurs de Venise; le Doge & le Sénat se sont trouvez, selon la coutume, à toutes les dévotions, qui se font faire ces jours-là. Le Nonce ayant reçu de Rome la Bulle pour le prochain Jubilé, l'a remis au College, qui l'a renvoyée au Patriarche, afin de la faire publier. Ce Jubilé durera 15. jours, & le Nonce a différé son Entrée en cette Ville, jusqu'à la clôture de ces Indulgences. Le Résident de la Grande-Bretagne a aussi remis à la Régence une Lettre du Roy d'Angleterre par laquelle S. M. notifie à la République la Naissance du Prince, dont la Princesse de Galles est nouvellement accouchée.

XIV. Il est revenu de Constantinople un Vaisseau de Guerre nommé l'*Aaria*, qui a ramené 138. Esclaves, qui ont été relâchez par les Turcs en vertu d'un Article du dernier Traité de Paix conclu avec eux. On prépare un nouveau Convoy de Munitions de guerre & de bouche pour Corfou, sur lequel le Comte de Schuylembourg doit s'embarquer, pour aller faire la visite des Places que la République possède en ce Pays; & on a eu avis que le General Mocenigo étant parti de Spalato, s'étoit rendu avec le Commissaire Turc auprès de *Clm*, pour achever de régler les Limites en Dalmatie, jusqu'auprès de *Sermida*; que de là ils iroient faire la même chose

chose en Albanie. Plusieurs Galeres sont postées le long des Côtes, pour les garantir des insultes des Corsaires, qui continuent leurs courses dans l'Archipel.

XV. La Princesse Epouse du Prince Héritaire de Modene, qui s'étoit retirée à *Venise*, est retournée à *Modene*, ayant été conduite jusqu'à *Fusina* par le Prince son Epoux, qui est revenu en cette Ville. Vers le 10. ce Prince se rendit à *Trevise* & de là à *Bastau*, d'où il est passé à *Munich* chez l'Electeur de Baviere, où il n'a fait qu'un séjour de trois jours. Le 20. S. A. étoit déjà de retour à *Venise*, & l'on espere qu'il retournera bientôt à la Cour du Duc son Pere; y ayant lieu de croire que leur méfintelligence cessera par l'entremise de la Princesse son Epouse, qui y est déjà arrivée, & des Ministres qui s'employent à rétablir l'union dans cette Famille. Mr. Barbon Morosini a accepté l'Ambassade ordinaire de France, à laquelle il a été nommé.

XVI. *Genes*. Le Senat, à l'imitation de celui de *Venise*, a reçu au nombre de ses Nobles les Pères du nouveau Pontife en ligne masculine. Quoique de jour à autre les nouvelles varient au sujet de la maladie contagieuse qui regne en Provence, on continuë le mêmes attentions, non seulement à *Genes*, mais par toute l'Italie, pour éloigner tout ce qui paroît suspect, & ce qui peut venir des lieux interdits. Il est arrivé en cette Ville un Ministre du Czar de Moscovie; pour negocier un Traité de Commerce avec la Republique.

XVII. On a été informé que la Flotte Hollandoise destinée contre les Algeriens, étoit heureusement arrivée à *Port-Mahon*, où elle avoit
relâ-

relâché pour y prendre des rafraichissemens ; & que Mr. Balby qui est passé avec ses deux fils à *Madrid* en qualité d'Envoyé Extraordinaire, n'avoit pas pû encore obtenir Audience du Prince Regnant, la Cour d'Espagne étant, dit-on, aigrie de la conduite que la Republique a tenuë à l'égard du Cardinal Alberoni, qu'elle a laissé sortir de ses Etats malgré ses instances.

XVIII. *Modene.* Au commencement de Juin la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de *Modene* revint en cette Ville, d'où elle étoit sortie quelques mois auparavant, pour se retirer sur les Terres de la Republique de *Venise*, avec le Prince son Epoux. On s'attend que la démarche de cette Princesse portera le Duc de *Modene* à pardonner à son Fils, & à lui accorder une partie de ses prétentions, dont les plus considerables sont, de pouvoir jouir de son Appanage, qu'il soit augmenté, & d'avoir entrée dans tous les Conseils. L'Abbé Philibert est arrivé avec cette Princesse, qui travaille conjointement avec Mr. de Chavigni Ministre de France à rétablir la paix dans cette Maison. Mais on assure que si le Prince Hereditaire persiste dans le refus de retourner, le Duc son Pere a resolu d'envoyer le Comte de *Salviati* à la Cour de France ou de Rome, pour l'obliger à rentrer dans son devoir.

XIX. *Milan.* L'Empereur a donné au Marquis de *Welta* le Gouvernement de *Lodi* ; le Comte de *Collaredo* Viceroi de ce Duché continuë de donner tous les soins au Gouvernement de cet Etat, & à le garantir de la maladie contagieuse. Le Conseil de Santé établi à *Milan*, avoit resolu d'obliger à faire quarantaine, toutes les personnes & marchandises venans de *Nuremberg*,

berg, sur les avis qu'on avoit reçus qu'il y étoit mort plusieurs personnes de la peste; mais on espere que par les premieres Lettres ce bruit se détruira.

XX. *Turin*. La Cour étoit pendant le mois de Juin à la *Venerie*. On a envoyé sur les Frontieres du Comté de *Nice*, & de la Vallée de *Barcelonnette* des Troupes de renfort, pour mieux garder les passages, & empêcher la communication avec la Provence. On mande aussi que l'on fait de grands préparatifs à *Turin*, pour le prochain Mariage du Prince de Piemont, mais on ignore encore quelle est la Princesse qu'on lui destine.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

*Journal de
la Cour.*

I. **L**E Roi prit le 2. Juin le plaisir de la promenade dans les Champs Elisées, accompagné du Duc de Bourbon & du Maréchal de Villeroi, & le 6. S. M. vit dans la petite Gallerie du Palais des Thuilleries, sur un Théâtre qu'on avoit dressé exprés, la representation d'une petite Comédie Françoisé de la composition du Pere du Cerceaux, intitulée *Les Inconveniens de la Grandeur*. Les Acteurs étoient des jeunes Seigneurs qui font leurs Etudes chez les Jésuites, & qui s'en acquiterent parfaitement bien. Les deux fils du Duc de Mortemar étoient du nombre. Il y eut encore le 11. Comédie au Palais, où les Comédiens François Jouerent devant le Roi, *ATHALIE*, Tragedie de Mr. Racine.

Le

Le 12. jour de la Fête du St. Sacrement, la Procession de St. Germain de l'Auxerois vint au Louvre, & passa à travers les Gardes Françoises & Suisses qui étoient rangées en haye. S. M. alla au devant du Venerable jusqu'à la porte de la grande Cour, qui étoit tendue des plus riches Tapisseries de la Couronne, & le conduisit, tenant un cierge à la main, à la Chapelle du Palais, où l'on chanta un Motet. S. M. le reconduisit ensuite jusqu'à la même porte, où Elle reçut la Benediction. Ce jour-là le Roi se servit pour la première fois du magnifique Carosse dont le Duc de la Feuillade lui a fait present, & le lendemain S. M. alla visiter plusieurs Couvents de la Ville, où Elle laissa des marques de sa liberalité. On recommence à parler du Sacre de ce Prince, qui est, dit on, fixé au jour de la Pentecôte de l'année prochaine mil sept cens vingt-deux. On assure que les Seigneurs qui doivent y assister, sont déjà nommez; que ce sera le Marquis de Nesle Neveu du Cardinal de Mailly Archevêque de Reims, qui portera la queue du Manteau du Roi, lorsque ce Prélat fera la ceremonie, & que pour cela il sera fait Duc & Pair & Chevalier des Ordres. Le 16. le Roi fut se promener dans le Parc de Mr. Pelletier de Souzy, le lendemain il alla voir la belle Maison de Mr. Pajot d'Osembray, & le 18. il se rendit au Château de la Meutte, d'où il revint le soir à Paris. Il ne s'est rien passé de remarquable jusqu'au 28. que S. M. retourna dans cette Maison, pour y prendre le divertissement de la chasse avec le Comte de Clermont.

II. L'Ambassadeur Turc a été splendidement traité à Chantilly par Mr. le Duc de Bourbon, & à Bercy chez Mr. Pajot. Il a depuis été conduit

L'Ambassadeur Turc visite les Maisons Royales.

duit à Meudon, St. Cloud, Versailles & Marly, dont il a admiré la beauté & la magnificence, & où il a toujours été servi & défrayé par les Officiers de la Maison du Roi. Le 22. il alla à l'Opera, à l'issuë duquel il y eut un grand Bal qui dura jusqu'au jour, & ce divertissement lui fut donné par ordre de la Cour. Le 23. veille de la St. Jean, il vit le beau feu d'artifice qui se tire tous les ans à la Place de Greve, & se trouva ensuite à un magnifique soupé, qui se donna à l'Hôtel de Ville, où il avoit été invité par le Magistrat. Le 26. ce Ministre alla voir le Château de la Meutte, & ce jour-là il commença avec toute sa Maison le Ramazan, qui est un jeûne de 30. jours que les Turcs observent tous les ans, pendant lequel tems ils ne mangent rien qu'après que le Soleil est couché, & que les Etoiles commencent à paroître. On dit qu'après la celebration de ce jeûne, il partira pour retourner en Turquie; que deux Vaisseaux de guerre sont déjà prêts à Port-Louis, pour l'escorter & le conduire à Constantinople avec toute sa suite.

III. S. A. R. Mr. le Duc Régent qui étoit allé à St. Cloud, est revenu à Paris. On remarque avec une véritable satisfaction que ce Prince est mieux que par le passé avec Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans sa Mere, & défere beaucoup à ses conseils. Il seroit à souhaiter que cette bonne intelligence eût commencé plutôt, cette Princesse ayant une bonté compatissante pour les malheureux, & une vertu peu commune. On a pris le deuil au Palais Royal pour le Prince de Hesse Philippsdal mort depuis peu aux Bains d'Aix la Chapelle; & S. A. R. est en marché pour acheter l'Hôtel de Mr. Pelle-

tier

tier pour le Duc de Chartres son Fils, dont on va former la Maison.

IV. Le Duc du Maine est rentré en grâce , & a repris les fonctions de ses Charges & Emplois, excepté de celle de Surintendant de l'éducation du Roi, qui est conservée au Duc de Bourbon. Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans a, dit-on, beaucoup contribué à son retour, & il va être incessamment rétabli au Parlement dans ses Dignitez & Prérrogatives de Prince du Sang. La reconciliation de ce Prince avec la Princesse son Epouse s'est ensuivie, S. A. l'étant allé rejoindre à *Sceaux*, d'où elle vient deux fois la semaine à *Paris* faire la Cour.

Retour du Duc du Maine à la Cour.

Le 11. le Chevalier d'Orleans donna comme Grand Prieur de France aux Membres du Grand Conseil, le repas ordinaire le jour de St. Barnabé, comme il se pratique tous les ans. Il y eut la nuit du 17. du 18. un magnifique Bal à *Clugny*, maison appartenante au Prince de Conti, que S. A. donna au fils de l'Ambassadeur du Grand Seigneur, & où quantité de personnes de distinction se trouverent.

V. Le Comte d'Armagnac qui a épousé la fille du Duc de Noailles, & dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, s'est séparé de corps & de biens avec son épouse, en vertu d'un Acte signé entre eux, & du consentement des deux Familles. Le Comte de Maar qui avoit suivi le parti du Chevalier de St. George, & qui depuis quelque tems faisoit son séjour à *Paris*, a obtenu la grace du Roi d'Angleterre, & se dispose à partir pour retourner à *Londres*; rentrer dans la possession de ses biens qui avoient été confisquez, & remercier Sa Majesté. Les Etats de Bourgogne qui étoient assemblez à

Le Comte d'Armagnac se separe de son épouse.

Dijon

Dijon Capitale de cette Province, se sont séparés, & ont accordé au Roi un don de 750. mille livres en argent & 70. mille écus en Billets de Banque.

*Entrée des
Cardinaux
de Rohan &
de Bissy à
Rome.*

VI. On a appris par un Exprés dépêché de *Rome* que les Cardinaux de Rohan & de Bissy firent le 11. leur entrée publique dans cette Ville avec une magnificence extraordinaire. Ce Courier a aussi apporté la Bulle du Jubilé, qui sera incessamment publiée. Cette Bulle a été envoyée à tous les Prélats appelez Jansenistes, & adressée au Cardinal de Noailles; on regarde cette démarche du Pape comme une marque de son impartialité, & de l'envie qu'il a de rétablir par la douceur, le calme dans l'Eglise Gallicane. Mr. Laffiteau Evêque de Cisteron, qui menage à *Rome* les affaires de France, a demandé d'être rappelé, ne pouvant s'accommoder avec les Cardinaux de Rohan & de Bissy, & ce fera l'Abbé de Gamaches Auditeur de Rote qui prendra sa place & en fera chargé. Le premier de ces Cardinaux doit, dit on, revenir incessamment en France, sous prétexte que l'air de *Rome* lui est contraire, mais on croit plutôt qu'il est mécontent de ce que Sa Sainteté ne défere pas assez aux représentations qu'il lui a faites touchant l'affaire de la Constitution, dont il est zélé partisan. Le Cardinal de Mailly est retourné dans son Diocèse de *Reims*.

*Apparence
de l'ouverture
du
Congrès.*

VII. On s'attend que l'ouverture du Congrès de *Cambrai* se fera incessamment, le bruit s'étant répandu que les différends qui regnoient entre cette Cour & celle de *Madrid*, sont terminés, & Mr. le Duc Regent paroissant s'employer sérieusement pour porter la Grande Bretagne à en faire de même. Mr. de St. Contest qui

qui étoit à *Cambrai*, en est revenu, mais Mr. de Morville partit le 10. pour s'y rendre, ayant reçu ses dernières instructions, & pris congé du Roy & de Mr. le Régent. Le 22. le Secrétaire du Colonel Stanhope Ambassadeur d'Angleterre à *Madrid*, passa en poste allant à *Londres* porter au Roy un projet d'accommodement entre les deux Couronnes. Mr. Laules Envoyé d'Espagne reçut quelques jours après un Exprés de *Madrid*, avec les Articles de cette Convention, qui ont été communiquez à Monsieur le Duc d'Orléans.

VIII. Le Marquis de Louvois petit fils du feu Marquis de Courtenveaux, qui n'a que 4. ans, ayant obtenu la survivance de la Charge de Capitaine des cent Suisses du Roy, les Maréchaux de Villeroy & de Villars, les Ducs de Grammont, de Villeroy & de Noailles ses Oncles ont été nommez pour avoir soin des honneurs & prérogatives attachées à cet Emploi, & les deux Lieutenans sont chargez du détail dont ils rendront compte à ces Seigneurs jusques à la Majorité du Capitaine.

Emplois.

Le Roy a fait expedier à tous les Officiers de la Gendarmerie des Patentes de Maréchal de Camp ; & la survivance de la Lieutenance Generale de la Province de Champagne a été donnée au Marquis de Choiseuil second fils du Comte de ce nom. Le Duc de Guiche s'est démis en faveur du Duc de Chartres, de la Charge de Colonel des Gardes Françoises, mais à condition qu'il sera pourvû d'une Compagnie des Gardes du Corps, que commande le Duc d'Harcourt, qu'il aura la survivance du Gouvernement de *Strasbourg* & de l'Alsace après la mort du Maréchal d'Uxelles, & que la Compagnie

pagnie des Gardes du Corps, dont on vient de parler, sera conservée à son fils. L'Abbé de The-sur a été fait Conseiller d'Etat, & l'on croit qu'il sera élevé à la Charge de Secretaire d'Etat à la place du Comte de Maurepas. On assure aussi que Mr. Baudri Lieutenant General de Police sera remercié, & que le Duc de Ville-roi sera fait Gouverneur du Roi à la place du Maréchal son Pere, qui ne peut plus vaquer à cet Emploi à cause de son grand âge & de ses infirmités.

Benefices. L'Abbé de Lyonne, qui possédoit pour 160. mille livres de Rente de Benefice, étant mort; l'Abbé de St. Albin a eu le Prieuré de *Saint Martin des Champs*, l'Abbaye de *Noirmoutier* a été donnée au Comte de Clermont avec celle de *Chally*; il n'y a plus que l'Abbaye de *Cercamp*, dont cette Abbé jouissoit encore, à laquelle le Roi n'a pas nommé. L'Archevêché de *Besançon*, vacant par la mort de l'Abbé de Mornay a été donné à l'Abbé de Gamaches Auditeur de Rote à *Rome*.

IX. La défense que la Cour a faite de porter & de se servir des Toiles peintes des Indes, a reveillé le goût des Dames pour ces sortes de Marchandises, qui, peut-être, seroient méprisées, si elles étoient permises. C'est ce qui a porté le Roi à faire rendre public l'Arrêt du Conseil suivant.

*Arrêt contre
les Toiles
peintes.*

LE Roi étant informé qu'au préjudice de différents Edits, Declarations & Arrêts de son Conseil, qui depuis plus de trente ans sont successivement intervenus, & ont été publiez dans le Royaume, pour empêcher & défendre, sous de severes peines, l'introduction, le Commerce, le port & l'usage des Etoffes des Indes, de
la

la Chine & du Levant, des Toilles peintes & autres venans deldits Pays, & ce par des motifs assez connus, principalement par raport à la conservation & aceroissement d'un grand nombre de Fabriques & Manufactures établies dans le Royaume, qui sont la subsistance d'une infinité de Familles, & qui empêchent la sortie de l'or & de l'argent à l'Etranger; ses Sujets de toutes conditions de l'un & de l'autre Sexe, tant à Paris que dans les Villes & Provinces, tombent dans de nouvelles contraventions, en ne cessant de faire usage, même publiquement, tant en meubles & habits, qu'autrement, desdites Etoffes & Toilles prohibées; & que le désordre à cet égard est venu à un tel point, qu'il n'est plus possible de le dissimuler, & de laisser plus longtems impuni un excés si préjudiciable au bien de l'Etat, & si contraire au respect dû à l'Autorité Souveraine & aux Reglemens qui en sont émanez; & S. M. faisant réflexion qu'à un motif aussi important, il s'en joint encore un autre aujourd'hui qui interesse plus sensiblement encore & plus généralement tout le Royaume, sans distinction, qui est la crainte du mal contagieux, fleau dont la Provence est affligé depuis prés d'un an, & dont on ne peut trop veiller à prévenir par toute sorte de moyens la communication. Rien dans ces circonstances n'a paru plus digne de l'attention de Sa Majesté, que de renouveler les défenses si souvent réitérées, de l'introduction, Commerce, Port & usage desdites Etoffes, & Toilles, puisqu'il est de notoriété publique que nulles autres Marchandises ne sont plus susceptibles de l'air contagieux; & que c'est par l'introduction frauduleuse qui en a été faite dans les principales Villes

Villes des Provence, que la Peste s'y est repandue, & qu'il y a encore des gens assez avides d'un gain illicite & criminel, pour continuer secrettement un Commerce aussi pernicieux & punissable; & S. M. regardant comme un devoir des plus essentiel de la Royauté de pourvoir autant qu'il est en Elle, à tant de millions de Sujets que Dieu a soumis à sa Domination, a jugé indispensable d'expliquer de nouveau ses intentions sur cette matiere. Vû les Representations du Conseil de Commerce, ensemble les Edits, Declarations & Arrêts sur ce intervenus, que S. M. s'est faite représenter; où le raport du Sr. Pelletier de la Houffaye Contrôleur General des Finances; le Roi étant en son Conseil, de l'avis de Mr. le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne que lesdits Edits, Declarations & Arrêts de Reglement portans défense d'introduire dans le Royaume & faire aucun Commerce ni usage de Toilles peintes & Etoffes des Indes, de la Chine ou du Levant, même des Toilles de Coton blanches & Mouffelines, autres que les Toilles de Coton blanches & Mouffelines provenans des ventes faites par les Directeurs de la Compagnie des Indes, seront exécutez selon leur forme & teneur. Veut & entend S. M. que les peines y exprimées contre les contrevenans de quelque qualité & condition qu'ils soient, ne puissent être remises ni modérées sous quelque prétexte que se soit. Enjoint, &c. Fait au Conseil du Roi. S. M. y étant, tenu à Paris le 10. Juin 1721.

Signé PHELIPPEAUX.

X. Le 4. le Duc de la Force presenta une Requête au Roi, demandant que son affaire, que l'on

des Princes, &c. Août. 1721. 131

l'on continuë de pousser vivement, fût portée du Parlement au Conseil de Regence. On s'attendoit qu'en effet elle y seroit évoquée, quantité de personnes du premier rang s'interessans pour ce Seigneur, mais il s'est rencontré tant d'obstacles, tant de la part du Parlement que de celle des Marchands, que la Requête a été rejetée, & la connoissance laissée à cette Compagnie, qui continuë ses procédures avec la dernière vigueur. Le 20. ayant été de nouveaucité, il comparut, & fut confronté à quelques témoins qui étoient des Colporteurs & des Commis de la Doüane, & il n'y a mortification qu'on ne lui a fait essuyer dans cette affaire, dont l'issuë ne lui sera, dit-on, ni avantageuse, ni honorable.

*Affaire du
Duc de la
Forcè.*

XI. Nous dirons seulement ce mois ci que l'affaire de la Constitution est encore au même état; le trouble & la confusion ne cessent point encore, & cette playe faite à l'Eglise Gallicane, a besoin d'un habile Medecin pour la fermer. La Sorbonne persiste toujours dans ses premiers sentimens, malgré la corruption de quelques-uns de ses Membres, & on ne s'aperçoit pas encore que les exils, les Lettres de Cachet que la Cour employe, & les dépositions, ébranlent le parti contraire.

XII. C'est Mr. Amelot ci-devant Ambassadeur à *Madrid*, qui est Président du Conseil de Santé établi depuis peu à *Paris*, & dont nous fimes mention de mois dernier. Mr. de Bonac Lieutenant General des Armées du Roi est parti, pour aller former un Camp de 15. ou 16. mille hommes aux environs de *Montauhan*, qui sera commandé en chef par le Maréchal de Berwick, pour empêcher que la maladie contagieuse ne

Peste.

pentre dans ce Pays, où le bruit s'est répandu qu'elle s'étoit glissée. Les nouvelles qu'on reçoit à ce sujet, sont si incertaines, qu'on n'y peut faire aucun fond; la crainte grossit les objets, & tout dans les Pays voisins de la *Provence*, paroît peste, jusqu'aux moindres petites maladies. Ce qu'il y a de certain, est qu'elle continuë toujours en *Provence*, & on ne peut se tromper que du plus au moins de ravages qu'elle fait. Le 9. le Conseil de Santé s'assembla pour la première fois chez Mr. le Chancelier, ce qui continuëra tous les Lundis de chaque semaine; on y fit lecture des Mémoires & Lettres des Gouverneurs & Magistrats des Villes infectées, & S. A. R. fit partir le même jour une somme de six cens mille livres pour le soulagement des Habitans de *Toulon* & d'*Arles*, où la maladie se fait sentir le plus. *Marseille* en est tout-à fait délivrée, & le Commerce y est rétabli, comme ci devant. On ne peut cependant exprimer l'alarme qui s'est répandue dans le *Lyonnois* & le *Languedoc*; la Ville de *Lyon* oblige à une exacte quarantaine tous les Etrangers qui y passent; & a rompu tout Commerce; le Duc de Roquelaure, qui commande en *Languedoc*, au bruit de la moindre maladie, fait détruire des Villages entiers, & poste aux environs des Troupes, pour empêcher la communication; & Mr. le Maréchal de Berwich, dont le Camp est formé près de *Montauban*, prend les mêmes précautions. Par les dernières Lettres qu'on a reçues, on appris que les Habitans d'un Fauxbourg d'*Arles*, pressés de la faim & du desespoir, étoient sortis, & s'étoient répandus dans le plat-Pays, après avoir forcé un Poste qui les gardoit, mais qu'on les obser-

voit

des Princes &c. Août 1721. 133

voit & serroit de si près, qu'il n'en pourroit échapper aucun, ce qui a porté la Cour à ordonner à l'Intendant de *Clermont* en *Auvergne* d'y faire passer des Bœufs gras, & on y envoie de tems en tems de grosses remises d'argent. Comme ce fleau ne cesse point & qu'on en apprehende encore plus les suites, la plupart des Provinces du Royaume commencent à pourvoir à leur sûreté, en faisant des amas de vivres & de denrées : la précaution ne peut être plus sage étant incertain quand il plaira à Dieu de le faire cesser.

XIII. Il se tint le 3. au Palais Royal un Conseil extraordinaire, touchant l'état des Finances, où se trouverent les Princes du Sang, le Chancelier, le Maréchal de Villeroy, le Contrôleur General, & le Marquis de la Vrilliere Secrétaire d'Etat. On attend avec une impatience mêlée d'inquiétude, quel sera le résultat des Assemblées qui se tiennent depuis près de six mois ; la Fortune de presque tous les particuliers du Royaume dépendant de la résolution que la Cour doit prendre à l'avenir. On ne laisse pas de poursuivre toujours les riches Agioteurs, de même que ceux qui ont considérablement gagné dans le Commerce des Actions, & vers le 6. on en avoit encore arrêté quelques uns, mais d'autres plus habiles se sont retirés, & se sont mis à couvert des perquisitions qu'on faisoit de leurs personnes. Environ le 12. la visitation des effets de papier se continuoît avec assez de succès, & on comptoit que le Roi avoit profité de plusieurs millions depuis quelques mois par la conversion des Espèces, qui continuë de se faire dans les Hôtels des Monnoyes du Royaume, sur le pied porté par les derniers Arrêts du

Finances.

Conseil. Il s'est formé plusieurs Compagnies de voleurs aux environs de *Paris*, & même dans quelques Provinces qui causent de si grands défordres, que la Cour a été obligé d'envoyer des Troupes avec les Maréchaussées, pour leur donner la chasse, & de promettre 100. Loüis d'or de recompense à qui pourroit livrer leur chef que l'on nomme *Cartouche*. Triste effet de la misere qui réduit quelquefois au desespoir, & jette dans le desordre des hommes qui ont de la peine à s'accoutumer à la servitude, mais entraînez par un penchant & une fatalité que l'on ne peut trop déplorer. On parloit à la datte du 20. de créer une nouvelle Charge de Tresorier General de France, en faveur de Mrs. Patis ; qui sont actuellement en faveur, & qui dirigent les Finances, principalement en ce qui regarde les effets de papier. Comme le délai accordé par la Cour pour les viser étoit prêt à expirer à la fin du mois, & qu'il n'y avoit nulle aparence qu'on en accordât un nouveau ; on se pressoit de les porter dans les Bureaux, pour n'y rien perdre ; ceux qui ne les auront pas presentez au premier Juillet, devans souffrir une réduction d'un tiers, & les Billets & Actions ne devans être visés que sur ce pied jusqu'au 15. dudit mois ; du 15. au 31. un autre tiers, & du premier Août éteints & supprimez tout-à fait, conformément à l'Arrêt du Conseil rendu le 18. Mai dernier, sans qu'on en puisse rien prétendre ni répeter à l'avenir.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. L'Empereur a tenu plusieurs Confeils à *Luxembourg*, où il a fait son séjour pendant une partie du mois de Juin. Le premier, jour de la Pentecôte, S. M. y tint Chapelle, & dîna en public, & le lendemain Elle fut faire ses devotions dans l'Eglise des Capucins à *Medling*, où Elle prit ensuite le divertissement de la chasse de Heron. Le 6. Elle reçut la visite de l'Imperatrice Doüairiere Amelie & des Archiduchesses qui revinrent le soir au Palais Imperial. Le 12. l'Empereur vint de *Luxembourg* à *Vienne* assister à la Procession solennelle qui se fit à cause de la Fête du St. Sacrement, S. M. dîna chez l'Imperatrice Doüairiere Amelie, & retourna le soir à *Luxembourg*. Il y eut encore le 15., le 17. & le 19. Procession, & l'Empereur s'est rendu toutes les fois en cette Ville pour y assister. Le 21. sur le soir S. M. I. quitta le Palais de *Luxembourg*, & vint occuper le Château de la *Favorite*, où Elle fera sa residence le reste de l'Été. Le 24. fête de St. Jean Baptiste, ce Prince y tint Chapelle publique accompagné des Chevaliers de la Toison d'or, & traita le soir très-splendidement à souper l'Imperatrice Amelie & les Archiduchesses.

Journal de
la Cour.

II. L'Imperatrice Regnante s'est parfaitement bien trouvée des eaux de *Carlesbad*. Le Duc & la Duchesse de Brunwich Blankenberg ses Pere

&

& Merey ont teuu table pendant le sejour qu'ils y ont fait, de même que les principaux Seigneurs qui étoient à la suite de cette Princesse. Par le dernier Exprés que l'on a reçu, on apprend que S. M. faisoit érat de partir de *Carlesbad* le 24. qu'Elle s'arrêteroit quelques jours à *Prague* pour voir la ceremonie de la Canonisation du Bienheureux Jean Nepomucene qui doit s'y faire, & que le 8. ou le 9. Juillet au plûtard elle seroit de retour à *Vienne*.

*Differend
survenus
entre quel-
ques Sei-
gneurs.*

III. Le Marquis de *Westerlo* Capitaine de la Compagnie des Gardes du Corps de l'Empereur ayant eu un démêlé fort vis avec un des principaux Seigneurs de la Cour, est parti pour retourner dans les Pays-Bas, où il a épousé depuis puis quelque tems une Princesse de *Nassau*. On parle aussi d'un differend survenu à *Rome* entre le Cardnal d'*Althan* & le Comte de *Kinski* Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, sur ce que ce Ministre avoit fait placer sur la façade de son Palais le Armes de S. M. Imp. que ce Prélat a fait enlever la nuit. On ne doute pas que cette affaire jointe à la mésintelligence qui a paru entre ce Comte & le Cardinal *Spinola* premier Ministre de Sa Sainteté, ne contribuë à le faire rapeller. On assure même que les ordres lui ont été déjà envoyez pour retourner incessamment à *Vienne*. On apprend de *Belgrade* que le Prince *Alexandre* de *Wirtemberg* Gouverneur de cette Place, s'est broüillé avec le Comte de *Rosemberg* qui a été envoyé en ce Pays en qualité de Président du Conseil des Finances; que ce dernier étant parti en poste de *Belgrade*, pour en venir porter ses plaintes à l'Empereur, le Prince avoit fait défense de lui fournir des Chevaux sur la route, pour donner le tems à l'Ex-
pres

des Princes &c. Août 1721. 137

prés. qu'il a envoyé à la Cour, d'arriver avant lui.

IV. La dispense du Pape pour le mariage du Comte de Harrach avec la Comtesse de Gallasch, est arrivée de Rome; & le 11. le Comte de Virmond partit pour aller prendre possession de son Gouvernement de Transilvanie. Les Députés d'*Hambourg* n'ont pû encore avoir Audience de l'Empereur, ni faire leurs soumissions à S. M. au sujet de l'insulte qui a été faite au Ministre Imperial dans leur Ville il y a quelques mois. Ceux des Protestans de Hongrie qui sont arrivez à *Vienne*, ont été au contraire parfaitement bien reçus de ce Monarque, qui les a assuré de sa protection, & promis de leur faire donner satisfaction sur leurs griefs. Environ le 20. le Comte Bielke Ministre du Roi de Suede eut son Audience de congé de l'Empereur, qui lui fit remettre son portrait enrichi de Diamans. L'Evêque de *Passau* est au contraire arrivé pour travailler à l'érection de l'Evêché de *Vienne* en Archevêché, en vertu de la Bulle du feu Pape dont il a été fait mention dans nos précédens Journaux; & le Comte Erdeodi Ambassadeur en Pologne est attendu de jour à autre.

V. Sur ce que l'Empereur a fait savoir à la Porte qu'il ne pourroit se dispenser de secourir la Pologne en cas qu'elle vint à lui declarer la guerre, le Grand Seigneur a fait assurer S. M. I. qu'il ne pensoit à rien moins qu'à rompre avec aucune Puissance de la Chrétienté. En effet on mande de *Constantinople* que le Bostangi Bassa qui étoit Favori du Sultan, & devoit même épouser une de ses filles, a été relegué en Asie pour avoir voulu porter Sa Hauteffe à declarer la guerre à la Pologne, & avoir entretenu des correspondances à ce sujet avec un Ministre Etranger.

*Départ du
Comte de
Virmond.*

*Favori du
Sultan dis-
gracié.*

Etranger. Cependant les Turcs tiennent toujours un Corps de Troupes assemblé près de *Ghotzim* sur les Frontieres de ce Royaume, & pour plus grande sureté, on repate en Hongrie, autant qu'il est possible, les Fortifications des Places les plus expoſées; la reforme même de Troupes Imperiales que l'on avoit commencé, a été différée. Le General de Sr. Amour qui commande en Transilvanie pendant l'absence du Comte de Virmond, écrit qu'il marchoit avec un Corps de Troupes pour aller donner la chasse à quelques Tarrares qui font des courses sur les Frontieres de *Moldavie*.

VI. Les Etats de la Basse Autriche ayans pris la resolution de faire construire des Cazernes aux environs de *Vienne*, pour loger la Cavalerie, & par ce moyen exempter de logement les Habitans de cette Ville, on a déjà marqué les endroits propres à l'exécution de ce dessein, auquel on assure que les Etudiens de l'Université seront obligez de contribuer.

Declaration de l'Empereur touchant les Privileges accordez à la Compagnie d'Orient.

Comme la Compagnie d'Orient, établie depuis deux ans par ordre de S. M. I. & C. a exercé jusqu'à present avec succès le Commerce qui lui a été permis de faire, privativement a toute autre par le Danube en Turquie, & par Mer dans les Ports Maritimes de l'Autriche : & comme, malgré les grandes dépenses inseparables d'une entreprise si difficile: elle se trouve néanmoins en état de faire pour le dernier jour de Juin une repartition aux interessez S. M. I. & C. en vûe de faire fleurir d'autant plus

plus ce Commerce, pour l'avantage de ses Pays Hereditaires, & de tous ceux qui voudront y prendre part, a bien voulu accorder à cette Compagnie la permission d'augmenter son fond du nombre de 1,500. Actions, chacune de la valeur de 1000. florins. Et outre les Privileges dont la Compagnie a jouï jusqu'à présent, S. M. I. & C. veut bien encore lui accorder d'autres concessions & franchises à mesure qu'elle en aura besoin de tems-en-tems pour ses desseins, afin qu'avec ce fond elle puisse d'autant plus sûrement augmenter son Commerce réel pour l'utilité des interessez. *A ces causes* : S. M. I. & C. pour encourager la navigation & avancer le Commerce Maritime de ladite Compagnie, a resolu de lui accorder les Privileges suivans.

1. Il ne sera permis à aucun autre qu'à cette Compagnie, durant l'espace de 20. ans, de construire des Vaisseaux de 60. pieds de quille dans la Mer Adriatique, soit pour son usage, soit pour celui d'autrui : & tout le bois dont elle aura besoin, tant pour lesdits Vaisseaux que pour son Commerce, lui sera accordé préférentiellement à tout autre, des Forêts Imperiales & autres Bois reservez. De plus ladite Compagnie aura privativement à tout autre la permission d'ériger les Manufactures necessaires pour la construction & le lest desdits Vaisseaux, & sera en outre privilegiée pendant l'espace de 20. ans dans les 5. Fabriques suivantes, savoir.

11. Dans les Fabriques de Toiles pour les Voiles & Bannieres. 2. Dans celles des Cables & autres Cordages de Vaisseaux. 3. Dans celles des Ancres. 4. Dans la preparation des Goudrons, Poix. &c. 5. Dans le jet des Canons de fer. Et de tout ce que dessus, ladite Compagnie pourra
faire

faire fabriquer telle quantité qu'elle trouvera à propos, tant pour son propre usage, que pour en trafiquer au dedans & au dehors du Pays.

iii. Comme les Pays Hereditaires de S. M. I. & C. ne manquent d'aucunes Marchandises & matieres propres à charger les Vaisseaux pour les Pays Etrangers, & qu'on y peut entr'autres choses, transporter avec un singulier avantage, & raffiner le Sucre cru, dont il se fait tous les ans une si grande consommation, la Compagnie aura encore ce Privilege exclusivement à tout autre; & il ne sera permis à qui que ce soit dans les Pays Hereditaires de S. M. I. & C. de raffiner ledit Sucre pendant l'espace de 20. ans, ni d'ériger telle Fabrique sous peine de confiscation.

iv. S. M. I. & C. transportera à ladite Compagnie par un Contrat de vente, non seulement tout le Cuivre que produisent les Pays nouvellement conquis, mais Elle lui accordera aussi la liberté d'acheter de cette matiere de toutes les Mines de Cuivre qui se trouveront dans les Pays Hereditaires, pour en faire preparer toutes sortes de vases à l'usage des Etrangers; en sorte que ladite Compagnie sera seule autorisée à vendre ou transporter par eau hors du Pays telle sorte de Cuivre ainsi travaillé, sous la même peine de confiscation.

v. Pour procurer aux interessez un avantage qui ne se trouve dans aucune autre Compagnie que ce soit en Europe, savoir, qu'ils ne soient pas obligez d'y laisser leur capital à perpetuité, mais puissent le retirer au bout d'un certain tems: S. M. I. & C. a gracieusement accordé à ladite Compagnie le pouvoir d'établir & de faire une Loterie d'une invention toute particuliere

des Princes &c. Août 1721. 141

liere & extraordinaire, par le moyen de laquelle les interressez de la Compagnie, ou qui prendront part aux susdites 1500. Actions, pourront retirer leur capital en argent comptant, & pour le moins le double en certains termes reglez, sans parler des prix & autres avantages considerables qu'ils pourront tirer de ladite Loterie, comme on le peut voir plus amplement par les Declairations & conditions publiées à ce sujet.

On fait donc savoir à un Chacun;

I. Qu'il sera fait aux interressez une repartition de 8. pour 100. par an, à commencer du tems de leur fournissement jusqu'au dernier Decembre de l'année dernière 1720. & qu'il sera payé à un chacun son contingent de la Caisse de la Compagnie, jusqu'au dernière de Juin prochain, à proportion de leur fournissement, dont ils produiront la reconnoissance avec une quittance convenable dont il sera publié un modèle à cet effet.

II. Que ceux qui voudront de nouveau s'interesser en ladite Compagnie, & prendre part aux susdites 1500. actions, pourront à cette fin se faire inscrire dans cette Ville de Vienne au Bureau General de la Compagnie, où les Livres seront encore ouverts pendant six mois, si la somme n'est pas remplie plutôt pour la Souscription desdites Actions, à commencer du jour de la presente notification, & que ce terme passé, les Livres seront fermez sans autre délai. Et pour plus grande facilité, ceux qui voudront mettre à ladite Lotterie, seront seulement obligez de payer comptant le quart d'un Action, savoir 250. florins, & 3. mois après ledit payement autres
250.

250. flor. & ainsi de suite de 3. en 3. mois jusqu'à l'entier fournissement, à condition toutes-fois que si après le premier payement fait, on differe de payer les 3. au delà du terme fixé, alors les 250. flor. payez en premier lieu, demeureront au profit des interessez qui auront payé au tems de la souscription, sans que ceux qui les auront fournis, puissent être en droit de former aucune prétention à ce sujet.

A quoi seront obligez de se conformer tous & un chacun des interessez en cette Compagnie, de quelque qualité & condition qu'ils soient, comme aussi tous ceux qui y entreront & qui voudront prendre part ausdites 1500. nouvelles Actions.

En foi de quoi la presente notification a été publiée sous le Sceau de ladite Compagnie Orientale privilégiée. A Vienne le 29. Avril 1721.

VII. *Prusse*. Le 10. le Roi partit avec une nombreuse suite, pour aller en Prusse faire la Revûe de ses Troupes; & le 14. S. M. arriva heureusement à *Coninsberg*, où plusieurs Regimens étoient venus occuper le Camp qu'on y avoit tracé. Voici l'Extrait d'un Edit que ce Prince a fait publier, qui mérite place ici, portant établissement d'une Colonie de François & autres étrangers dans la Ville de *Stetin* en Pommeranie.

*Edit du
Roi de Prusse.*

SA Majesté Prussienne ayant dessein de former une Colonie de François & autres étrangers dans la Ville Maritime de *Stetin*, Elle accordera à ceux qui voudront s'y établir, tous les Privileges accordez aux autres Refugiez, en vertu de l'Edit publié en faveur de la nouvelle Colonie en date du 6. Juin 1721. Les nouveaux

veaux Colonistes & ceux qui feront un Corps avec eux, jouiront du droit de naturalité ; ils auront aussi un Ministre & un Maître d'école entretenus aux dépens de S. M. Ceux qui viendront des Pays étrangers, auront 15. ans de franchise. A l'égard de ceux qui sont déjà établis, ils continueront de les achever ; & ceux qui sont nez dans le Pays, sans être établis, en auront sept années. L'argent qu'on payera pour avoir part au droit de Bourgeoisie & aux privilèges y annexez, a été mis sur un prix très-modique. Les Maîtres étrangers seront reçus *gratis* dans les Corps de Métiers des mêmes Professions qu'ils auront exercés dans leur Patrie ou ailleurs, & les Compagnons seront admis à la maîtrise, sans rien payer, lorsqu'ils auront fait un chef-d'œuvre censé parfait. Pour ce qui concerne les Professions qui sont déjà formées, elles recevront autant de Maîtres d'entre les Membres de la Colonie, qu'elle en aura besoin, à proportion de son accroissement ; & les Corps des Métiers, dont le nombre est illimité, demeureront sur l'ancien pied. Les Colonistes qui entreprendront des Manufactures, seront favorisez de privilèges particuliers ; ceux qui vivront de leurs rentes jouiront de 15. années de franchise, & de plus lesdits Colonistes, aussi bien que ceux qui leur apartiendront par le sang, seront employez dans les Charges. En cas qu'ils veüillent se retirer ailleurs, on n'exigera d'eux aucun droit de sortie, par rapport au bien qu'ils auront apporté. La Jurisdiction & la Police, excepté en certains cas, seront traitées conjointement avec le Magistrat Allemand ; les affaires criminelles à l'égard des Colonistes, seront du ressort de la Justice Françoisé, & le Roi disposera

fera des amandes & émolumens de la Jurisdiction pour le bien de la Colonie. S. M. favorisera le Commerce sur Mer, accordera dix pour cent à prendre sur les accises, à ceux qui voudront reparer les Maisons qu'on leur assigne, ou en bâtir de nouvelles. De plus les Colonistes seront protegez contre les levées de Soldats qui se feront par violence; & S. M. écouterá favorablement leurs representations qui pourront lui être faites, pour étendre, affermir & faire fleurir ledit établissement. La Commission établie à *Berlin* étant autorisée, le Roi employera tous les moyens nécessaires, pour mettre & conserver le Negoce de *Stetin* sur un bon pied.

IX. *Hesse-Cassel*. Les Troupes de *Hesse-Cassel*, qui s'étoient mises en marche vers la *Poméranie Suedoise*, ont reçu ordre de s'arrêter & de ne pas passer outre, sur ce que l'on croit que la paix entre le Czar & la *Suede* est sur le point de se conclure. Depuis on a appris qu'elles étoient revenuës dans leurs anciens quartiers; S. M. *Suedoise* ayant fait sçavoir qu'il n'y avoit rien à craindre cette année en ce Pays de la part des *Moscovites*.

X. *Brunswick*. Le Comte *Golofkin* Ministre & Plenipotentiaire du Czar arriva le 4. à *Brunswick*, où il fut visité le jour suivant par le Comte de *Metsh* Plenipotentiaire de l'Empereur, auquel il avoit fait notifier son arrivée. Le 12. il en arriva encore un autre de ce Prince, & par le moyen du Comte de *Metsh*, ces Ministres se sont abouchez avec ceux du *Suede*. Cependant quoique les Plenipotentiers de la plupart des Princes interesséz dans la paix du Nord, soient actuellement en cette Ville, on ne peut sçavoir quand le Congrès s'ouvrira. XI.

XI. *Palatinat*. L'Electeur Palatin qui étoit allé faire un tour à *Swetzingen*, revint le 12. à *Manheim*, où le Margrave Louis de Bade. est arrivé. & depuis ce Prince est retourné à *Dourlach*. Quoique S. A. S. E. donne tous ses soins pour que les Protestans de ses Etats ayent satisfaction de leurs griefs, la chose n'est pas encore fort avancée, & on n'a pû jusqu'ici trouver moyen de satisfaire ni les Reformez, ni les Catholiques Romains qui continuent leurs plaintes.

XII. *Munich*. Le Prince Hereditaire de *Mordene* est venu faire un tour à *Munich*, sous le nom de Comte de *Salviato*. S. A. S. E. de *Baviere* l'a reçu avec toutes les marques les plus sensibles d'estime & d'amitié, & lui a fourni tous les plaisirs imaginables; pour l'arrêter plus longtems à sa Cour. Mais trois jours après son arrivée, ce Prince ayant reçu un Exprés, a été obligé de retourner en *Italie*.

XIII. *Dresde*. Le Roi de *Pologne* est revenu de *Pressb*, où il étoit allé, à *Dresde*, avec le Prince Electoral son fils. Le Comte de *Flemming* est allé trouver de la part de S. M. le Roi de *Prusse* à *Coningsberg*, & Mr. de *Busenval* Envoyé de France est retourné à *Paris*.

XIV. *Bonn*. On nous a envoyé de *Bonn* le détail suivant, pour être inseré dans ce Journal.

LE 29. Mai partit d'ici, pour s'en retourner dans ses Etats, S. A. S. le Prince & Evêque de *Munster* & de *Paderborn*; très-satisfait des honneurs extraordinaires qu'il a reçu en cette Cour, y ayant été créé Chevalier & Commandeur de l'ordre de *St. Michel*, par S. A. E. nôtre Serenissime Prince Grand Maître & Fondateur dudit Ordre, qui est composé de Chevaliers

liers Ecclésiastiques & Seculiers, qui s'obligent par un vœu de défendre par tout le culte & l'honneur dû à Dieu. La ceremonie se fit un Dimanche 24. Mai avec une pompe & une magnificence extraordinaire, où se trouverent quantité de Seigneurs distinguez, entr'autres le Prince de Nassau Siegen, &c. Chevalier & Commandeur dudir Ordre. S. A. S. E. fit aussi ce jour-là une nombreuse Promotion de nouveaux Chevaliers, dont voici la liste, Mr. Jean Frederic Comte de Manderscheid Blanckeinem, Grand Maître & premier Ministre de S. A. E. Mr. Jean Maurice son frere, le Baron d'Ou, le Baron de Weichs, le Baron de Wolff Metternich en Gracht, Mr. François Comte de Fugger, Mr. Jean Adolphe Baron de Metternich, Mr. Maximilien de Fugger, Mr. Nicolas de Toring Comte Thetheim, Mr. Henri Antoine Comte de Zeyl, Mr. Ferdinand Gaspard Comte de Droft, Mr. George Guillaume de Guttenberg, Mr. Jean Guillaume Baron de Vorst; Mr. Charles Baron de Glimes, Mr. François Charles Baron de Hohenkirchen, Mr. le Comte des Neux d'Argenteau, Mr. Ferdinand Leopold Comte de Hohenzollern, Mr. Jean Wolfgang Baron de Neuhausen; qui tous au sortir de la ceremonie revêtus des marques de l'Ordre qu'ils venoient de recevoir, furent traitez magnifiquement par Son Altesse Electorale, qui resta à tout le repas assise sous un riche Dais, ayant près de lui S. A. le Prince & Evêque de Munster. Ce repas fut accompagné d'une Musique exquisite, auquel succeda une Comédie Italienne. Le soir il y eut souper public, où se trouverent les conviez du matin, & une grande affluence de Spectateurs de toutes sortes de conditions.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Depuis le départ du Roi de *Varsovie*, il ne s'est rien passé qui mérite d'être rapporté. Les Ministres Etrangers qui s'étoient rendus en cette Ville, pour ménager les intérêts de leurs Maîtres à la Diète generale qui devoit se tenir, sont tous retournez à leurs Cours, il n'y a que celui de l'Empereur qui y a fait un plus long séjour, mais qui se dispoisoit aussi vers le 15. à partir. Une de ses principales Commissions étoit de renouveler le Traité d'Alliance entre S. M. I. & la Republique; mais les Senateurs ont éludé tant qu'ils ont pû cette proposition, & l'ont tirée jusqu'ici en longueur, quoique ce Monarque offre de la secourir, en cas qu'elle soit attaquée, soit par les Turcs, soit par les Moscovites. On ne parle plus de la guerre que la Porte paroissoit avoir envie de porter en Pologne, il seroit à souhaiter que de pareils bruits à celui qui s'étoit repandu, ne se confirmassent jamais. On apprend de *Caminieck* que les Troupes Ottomanes, qui s'étoient assemblées près du Danube, avoient jetté trois Ponts sur ce Fleuve, & qu'elles s'étoient mises en marche vers la *Transylvanie* par la *Bulgarie* & la *Moldavie*, où leurs partis ont faits quelques actes d'hostilité. Ces mouvemens des Turcs tiennent toujours en inquiétude leurs voisins, qui observent soigneusement leurs démarches, principalement

Départ des
Ministres
Etrangers de
Varsovie.

la Pologne, qui est la plus menacée, & qui outre ses divisions intestines a encore le Czar à redouter. Mais on ne peut pénétrer, ni le dessein des Ottomans, ni à qui ils en veulent.

*Incertitude
de l'état de
la Suede.*

II. *Suede.* On ne peut rien dire d'assuré de l'état de la Suede, tant que l'Assemblée de *Nienstad* subsistera. Les Plenipotentiaires du Czar qui s'y sont enfin rendus, & ceux de Suede sont actuellement occupez à débattre cette grande affaire, il en faut attendre le resultat, & ne faire aucun fond sur les nouvelles que l'on publie à ce sujet, qui varient d'un ordinaire à l'autre. Ce qu'il y a de certain, est, que les Troupes de Hesse-Cassel qui devoient se rendre dans la Pommeranie Suedoise, ont reçu ordre de retourner dans leurs Pays, ce qui fait présumer que ces négociations sont en bon train, & que la paix tant désirée du Nord pourra s'ensuivre. On a même débité que les Préliminaires en étoient déjà signez, mais sans aucun fondement. Cependant les Moscovites pendant le cours de ces conférences, n'ont pas laissé de continuer leurs hostilités, & de faire des descentes en differens endroits de Suede, avec leurs Galeres & Bateaux plats, où ils causé beaucoup de dommage. La Flotte Angloise à laquelle se sont joints les Vaisseaux de guerre Suedois sortis de *Carleskroon*, continuent de les observer, & de se porter par tout où il y a quelque chose à craindre, & le Roi a même fait renforcer le Corps d'Armée qui est assemblé à *Gesse* sous les ordres du General Hamilton, que les Moscovites paroissent avoir envie d'insulter. Mais depuis on a appris qu'ils s'étoient retirez en Finlande avec un butin considerable à cause de la bonne contenance des Suedois. On est encore dans l'incertitude si la

Flotte

Flotte combinée ira chercher celle du Czar, qui est près de *Revel* pour le combattre, ou si elle continuëra d'observer les mouvemens des Moscovites, qui menacent de revenir avec de plus grandes forces.

III. Le Roi a eu encore quelques legers resentimens de fièvre, qui n'ont heureusement eu aucune suite. On parle d'assembler les Etats Generaux du Royaume touchant les resolutions à prendre pour la Paix qui doit se conclure avec le Czar, & avoir leur consentement pour la cession de quelques Provinces que ce Prince demande qu'on lui fasse, principalement de la *Livonie*, dont néanmoins il n'y a gueres d'apparence que la Suede puisse se passer, cette Province étant la meilleure par la quantité de grains qu'elle produit, & les gros Subsidés qu'elle paye au Roi. Le Prince George de Hesse Cassel Frere de S. M. S. est parti pour aller trouver le Roi de Prusse à *Coningsberg*; & le Comte de Freytach Ministre de l'Empereur continuë ses instances pour que l'ouverture du Congrès de *Brunswick* se fasse, puisque les Plenipotentiaires de S. M. Cz. s'y sont rendus. On vient d'apprendre que les Moscovires continuoient leurs ravages le long de la Côte du côté d'*Uma*, & qu'ils faisoient entendre qu'ils alloient étendre leurs courses jusques au delà de *Torno*. Cependant les Conférences de *Nyeustad* se continuent avec assez de succès, & on en espere même une heureuse issue.

IV. *Danmearc.* Le Roi est resté à *Frederixbourg* avec la Reine sa nouvelle Epouse & le Prince Royal son fils jusqu'au 18. Juin que L. M. revinrent à *Copenhague*, où le lendemain le Roi fit la reyüë de ses Gardes à pied, & de

trois autres Regimens en presence de toute la Cour. Mr. Adlerfeld Ministre de Suede qui étoit allé à *Frederixbourg* communiquer à S. M. quelques dépêches qu'il avoit reçues de *Stockholm* est aussi revenu. Le Comte de *Holstenbourg* a été fait Grand Chancelier du Royaume.

Ordonnan-
ces de S. M.
Danoisc.

V. On a publié une Ordonnance du Roi par laquelle tous les Suédois sans aucune exception, seront désormais exemts de payer le droit d'entrée pour leurs Marchandises dans les Royaumes de *Dannemarck* & de *Nortwege*, & ne seront plus sujets qu'au droit de sortie. Un autre Edit qui est sous presse, porte que tous les Sujets sans distinction, qui à l'avenir auront déshonoré une honête fille, seront obligez de l'épouser sans autre forme de procès; mais que si un Bourgeois ou un Paysan est dans le même cas avec une Dame de qualité, il sera libre à la Dame de l'épouser ou non. Il y a aussi un nouveau Reglement concernant les filles, qui hériteront également avec les garçons. Un Vaisseau Danois revenu de *Tanquebar* aux Indes Orientales, est entré dans le *Sund* très-riche-ment chargé. On a aussi eu avis que la Flotte Suedoise ayant joint l'Escadre de la Grande Bretagne dans la Mer Baltique, avoit remis aussitôt à la voile, pour aller chercher les Moscovites.

VI. *Moscovie*. Mr. Osterman l'un des Plenipotenciaires du Czar, a suivi Mr. Bruce son Collegue à *Newstad*, où les Conferences ont commencé avec les Ministres Suedois. On assure que S. M. a consenti à une Suspension d'Armes qui avoit été proposée par la Suede, & que l'on travaille à regler les préliminaires de la Paix, qui, selon toutes les apparences, & dans

des Princes &c. Août 1721. 151

la situation où sont les choses, ne peut être que très-avantageuse au Czar ; les intérêts du Duc d'Holstein Gottorp que ce Prince protège ouvertement, n'y seront sans doute pas non plus oubliés. Le Mariage de ce Prince avec la Princesse fille aînée de S. M. a encore été différé jusques à la conclusion de la Paix.

VII. Le 4. le Czar partit de *Riga* pour se rendre à *Revel*, où il a été suivi par le Duc d'Holstein & plusieurs Officiers Généraux. S. M. a fait renouveler avant son départ, sous de très-rigoureuses peines, les défenses d'entretenir avec les Pays Etrangers aucune correspondance touchant les affaires d'Etat & de Guerre, ce qui fait qu'on reçoit peu de nouvelles de ce Pays. Le Prince de *Menzikof* se tenoit encore à *Croonstol*, & le 9. le General *Apraxim* se dispo-
soit à partir pour s'y rendre avec les Galeres qui sont dans le Port de *Petersbourg*, & où elles resteront jusqu'à nouvel ordre. Le 10. jour de l'Anniversaire de la naissance du Czar, qui entra ce jour-là dans sa 49. année, les Princesses ses Filles donnerent une Fête magnifique à *Petersbourg*, où quantité de Seigneurs & Dames, & les Ministres Etrangers furent invitez.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Le Roi entre dans sa 62me année.

I. **A**ngleterre. Le 8. Fête de la Pentecôte & jour de l'Anniversaire de la naissance du Roi qui entra dans sa soixante-deuxième année, S. M. reçut les complimens de toute la Cour qui parut au Palais St. James nombreuse & magnifique. Il y eut ensuite Chapelle publique, où l'Evêque de Gloucester prêcha en présence du Roi, de L. A. R. le Prince & la Princesse de Galles & des Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere revêtus de leurs Habits de cérémonie. Les réjouissances ordinaires furent renvoyées au lendemain qui étoit l'Anniversaire du rétablissement de la Famille Royale sur le Trône. Le départ du Roi pour *Kensington* a été différé, sur ce que les jeunes Princesses sont tombées malades de la rougeolle, cependant on travaille à meubler cette Maison, où S. M. a dessein d'aller passer une partie de l'Été. Le Prince & la Princesse de Galles se disposent aussi à aller à *Richmont* après le rétablissement des Princesses leurs Filles. Comme on a représenté au Roi que l'entretien de la Table nommée du *Tapis vert*, où les Personnes distinguées & les Membres du Parlement étoient ordinairement reçus, coutoit beaucoup, S. M. l'a supprimée, & il n'y aura désormais que ses Officiers qui y seront admis.

II. Le Baron de Solenthal Ministre de Danemarck notifié à la Cour que le Roi son Maître avoit déclaré la Duchesse de Sleswich sa nouvelle Epouse, Reine de Danemarck & de Nortwege. Le 26. un Exprés dépêché de *Madrid* par le Colonel Stanhope, apporta la nouvelle que les Traitez de Paix & de Commerce, dont il a été parlé ailleurs dans ce Journal, avoient été conclus entre l'Espagne & la Grande-Bretagne; le Marquis de Pozzobueno Ambassadeur de cette Cour à *Londres* en ayant aussi eu des avis certains de *Madrid*, a déjà reçu à ce sujet les complimens des Ministres Etrangers. On ne sçait pas encore la teneur de ces Traitez, qui seront sans doute bientôt rendus publics. Mr Holzendorf Secretaire du Colonel Stanhope qui a été envoyé par ce Ministre à *Londres*, doit repartir incessamment pour porter en Espagne la Ratification du Roi, & en faire l'échange avec celle du Prince Regnant. S. M. l'a gratifié d'une pension de 400. liv. Sterlings, & lui a fait delivrer une somme considerable pour les fraiz de son voyage en consideration des bonnes nouvelles qu'il a aportées. On ne peut exprimer la joye qu'elles causent à toute la Nation, qui espere par là voir refleurir son Commerce, rétablir ses Manufactures, & circuler l'argent. La Compagnie du Sud compte aussi y trouver de grands avantages, le Prince Regnant en Espagne, lui permettant, à ce que l'on assure, d'envoyer tous les ans jusqu'à 7 Vaisseaux dans l'*Amerique* pour y trafiquer.

*On reçoit
à Londres
les Traitez
conclus avec
l'Espagne.*

III. Le Parlement est toujours assemblé à *Londres*, & l'Assemblée generale du Clergé qui devoit ouvrir ses Sceances le 11. a été prorogé jusqu'au 8. Novembre prochain. On a appris d'Ecosse

d'Ecoffe que le Comte d'Aberdeen avoit été choisi l'un des 16. Pairs qui ont Scéance au Parlement de la Grande-Bretagne, à la place de feu Milord d'Annandale. Le Comte d'Eglington a présenté une Requête à la Chambre des Seigneurs contre cette élection qu'il prétend avoir été faite à son préjudice & contre les formes. On a établi une Loterie Parlementaire dont le fond sera de 700. mille livres sterling & les Billets de 10. Les conditions paroissent fort avantageuses à ceux qui s'y interesseront, & presque tous les billets ont déjà été enlevés par des Agioteurs qui les revendent à 5. Schellings de bénéfice.

IV. *Hollande.* Il est arrivé depuis peu dans différents Ports six Vaisseaux des Indes Orientales très-richement chargés : savoir, le *Samaritain* pour le compte de la Chambre de Zelande : le *Loendersveen*, & la *Jeanne* pour la Chambre d'Amsterdam : le *Doncour* pour la Chambre de Delft : le *Groenswaert* pour celle de Rotterdam : & le *Lakeman* pour les Chambres de Horn & d'Enchuse. Leurs Gargaisons consistent principalement en 988982. livres de poivre noir 2415392. livres de Sucre en poudre; 277173. livres de bois de Sapan de *Siam*; 93935. livres de Thé verd; & 46829. de Thé bou.

V. Le 18. les Etats de Hollande & Westfrise se rassemblerent pour la première fois depuis leur dernier ajournement, & s'ajournerent le 21. jusqu'au 24. Le 27. ils se separerent jusqu'à l'Assemblée ordinaire du 15. Juillet, pour laquelle les Lettres de convocation ont déjà été expédiées.

VI. Le Prince Maximilien de Hesse Cassel arriva le 31. à la *Haye*, & a reçu les complimens de quelques Seigneurs de la Régence. L. H. P.
ont

des Princes &c. Août 1721. 155

ont aussi fait complimenter par une députation de deux de leurs Membres, la Princesse Douairiere de Hesse Philipsdal sur la mort du Prince son Epoux, arrivée le 18. à *Aix la Chapelle*. Mr. Bruyninx qui avoit été envoyé à *Vienne*, est aussi arrivé de cette Cour, & a rendu compte de sa Commission.

VII. *Bruxelles*. Mr. Vegelia a prêté le Serment de fidelité ordinaire entre les mains du Marquis de Prié, pour la Charge de Commandant de la Citadelle de Tournay. Le 21. Madame la Comtesse de Windisgrats revint d'*Aix la Chapelle*, & alla joindre à Ter Wrenle Comte son Epoux, qui continuë d'y faire son séjour en attendant l'ouverture du Congrès de *Cambrai*. Le Lord Forbes qui doit commander la Flotte que l'Empereur forme dans la Mer Adriatique, est aussi arrivé d'Angleterre, & est reparti pour continuer son voyage de *Vienne*.

VIII. Le Conseil s'assemble souvent, afin d'examiner les differens projets qui lui sont presentez, pour l'établissement d'une Compagnie des Indes dans les Pays-Bas-Autrichiens. On doit envoyer incessamment à *Vienne* les résolutions que l'on prendra pour obtenir la permission & l'octroi nécessaire de l'Empereur, qui paroît avoir fort à cœur cet établissement. Il est encore arrivé heureusement à *Ostende* un Vaisseau qui avoit été obligé de s'arrêter aux *Barbades*, ainsi depuis environ trois mois il est revenu de la *Chine* dans ce Port 5, Vaisseaux richement chargez. Le 30. Juin on devoit commencer la vente des Effets du *Concordia* revenu de *Malabar*. Le 7. Juillet ceux du *Prince Eugene*. Le 14. ceux du second Vaisseaux du même nom, & le 21. ceux de l'*Imperatrice*.

AR-

ARTICLE VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages
& Morts des Princes & autres Per-
sonnes illustres, depuis le mois dernier.*

Naissances. I. **L**E mois dernier la Baronne de Wignacourt née Princesse de la Tour, & Tassis, & du St. Empire, accoucha à *Bruxelles* d'une fille. Cette Famille de Wignacourt originaire d'Artois, alliée à quantité des plus Illustres Maisons de France & des Pays-Bas, est assez ancienne & assez counüe, pour me dispenser d'en parler ici. La Demoiselle qui donne sujet à cet Article, est Nièce du Comte de Lanoy, (ainé de la branche de Wignacourt établie aux Pays-Bas,) qui épousa en 1714. dans le Comté de *Namur*, Marie Theresè de Lignes Duchesse d'Aremberg, Princesse de Barbançon, & Héritière d'une des branches de la Famille d'Aremberg.

Le 19. Juin la Marquise d'Annandale, veuve du Marquis de ce nom Pair d'Ecosse, &c. accoucha à *Londres* d'un fils six mois après la mort de son Mari.

Mariages. II. Le Marquis de St. Vincent Pignatelli épousa au commencement de Juin à *Naples*, la fille unique du Duc d'Averanza Pinelli Grand d'Espagne; ce fut le Nonce qui fit la cérémonie du mariage.

Le Colonel Wert fils unique du Comte de la Ware Membre du Parlement, a épousé à *Londres* Mademoiselle Makartney fille du Comte de Klinkarki.

Dom Jérôme Althieri a épousé en Italie la fille de la Comtesse Borromée, Milanoise.

des Princes &c. Août 1721. 157

Le Comte de Harrach est sur le point d'épouser à *Vienne* la Comtesse de Gallach.

III. Le 17. Octobre 1720. la mort enleva à *Liege* Dame Isabelle-Felicité, Baronne de Cortenbach, Héritiere des Ville & Terre de Helmont, fille unique & héritiere de Messire Edmond Baron de Cortenbach de Helmont, & de Dame Cecile-Isabelle Princesse de Gonzague de Mantouë & du St. Empire, Marquise de Tricer. De ces deux Chefs la défunte étoit parente ou alliée à tout ce qu'il y a de plus illustre & distingué tant aux Pays-Bas, en Allemagne, qu'en Italie. Elle est décedé à l'âge de 44. ans, ne laissant que deux fils à Mr. son Epoux, qu'elle épousa en 1687. Il est issu des anciens Comtes d'Arberg de Vallangin en Suisse, & remplit aujourd'hui avec dignité la Charge de premier Officier & Souverain Mayeur de la noble Ville & Cité de *Liege*.

Morts.

On écrit de Constantinople que le Sultan Murat, Fils aîné du Grand Seigneur mourut le 4. Avril dernier.

Sur la fin du mois de Mai mourut à Madrid le Marquis de Mejorada Secrétaire d'Etat & l'un des Gentilshommes de la Chambre, âgé de 85. ans.

La mort a aussi enlevé dans la même Ville Donn Gonzales Segri de Salazar à l'âge de 81. ans, il étoit Lieutenant General, Commandant de la Côte de Grenade, & avoit servi la Couronne avec fidelité pendant plus de 50. ans.

L'Abbé de Lyonne, qui jouïssoit de plus de 160. mille livres de rentes en Benefices, mourut à Paris le 5. Juin.

Dans la même Ville est mort le 12. Messire Mathieu de la Rochefoucault, Marquis de Bagnieres.

Le 7. le Prince Esterhafi mourut à Eysenstad. Cette mort a été suivie le 8. de celle du Comte Gadafti. Ces deux Seigneurs sont Hongrois , d'une Maison assez connuë.

Le Comte Borri est mort à Milan.

La nuit du 17. au 18, mourut subitement d'une attaque d'Apoplexie à Aix la Chapelle, le Prince de Hesse Ppilipsdal, frere du Landgrave de Hesse-Cassel. Ce Prince étoit âgé de 66. ans, & faisoit sa résidence depuis 21. ans dans le voisinage de la Haye.

Le 20. le Fils unique de Milord Carteret âgé de 4. ans mourut à Londres de la petite verolle.

F I N.